Appel à projets

« Territoires zéro déchet zéro gaspillage»

Dossier de candidature

Edition 2015

Présentation

N° dossier	2015/80/~1.2604 ZDZG DG
Nom de l'organisme	Communauté Urbaine Grand Dijon
Elu responsable	M. Jean-Patrick MASSON
Nom déposant	Mme Valérie MAZZELLA
Adresse Mail	vmazzella@grand-dijon.fr

La Communauté Urbaine Grand Dijon porte une véritable Politique Environnementale dans tous les domaines de ses compétences, qu'il s'agisse des transports, de l'habitat et bien évidemment de la collecte, du traitement, de la valorisation et de la réduction des déchets. La candidature à cet appel à projet va dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années sur le territoire.
En effet, aujourd'hui, les élus du Grand Dijon sont conscients qu'il convient d'aller au-delà des contraintes réglementaires en vigueur, et souhaitent poursuivre leurs actions en faveur d'une gestion optimale des déchets sur leur territoire. Pour cela, les démarches à venir sont orientées autour de 4 grands axes :

Simplifier les gestes de l'usager

Dans un environnement réglementaire et technique de plus en plus complexe, le Grand Dijon a su maîtriser les coûts d'un service de qualité. C'est dans cette optique d'optimisation des coûts que la Communauté Urbaine va généraliser la collecte du verre en apport volontaire sur son territoire : elle simplifie la collecte, favorise le geste de tri et permet une optimisation des budgets liés à la collecte.
Par ailleurs, la collectivité a répondu à l'appel à projet et à candidature d'Eco-Emballages pour la mise en place du tout plastique.

Orienter pour une consommation responsable

« Consommer mieux plutôt que consommer plus ! » est un critère que le Grand Dijon veut instaurer lors de l'acte d'achat sur son territoire. Pour cela, des actions de sensibilisation sur l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation… sont réalisées de manière régulière.
De plus, un partenariat avec Eco-mobilier doit être mis en place afin de limiter la quantité de déchets traités.
Enfin, le Grand Dijon s'interroge sur l'instauration d'une tarification incitative. Elle encouragerait les usagers à mieux consommer pour moins jeter.

Impliquer les acteurs economiques

Le périmètre de collecte des ordures ménagères et assimilées est bien maitrisé sur le territoire. Il existe un règlement de collecte, la Redevance Spéciale est en place depuis le 1er janvier 1996, les ratios de collecte sont performants, etc.
Le Grand Dijon a mis en place des bacs pucés pour les professionnels afin de les facturer au service rendu. En complément, la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets permettrait d'offrir un service supplémentaire et une solution de diminution des déchets produits par ces Gros Producteurs.
Cependant, il y a des marges de progrès réalisables sur le service rendu en déchetteries : les modalités d'accès permettent difficilement de contrôler les apports des professionnels ou d'habitants de collectivités extérieures. Ainsi, le Grand Dijon souhaite mener une étude pour la mise en place d'un contrôle d'accès en déchetterie. L'objectif est que seuls les particuliers y déposent leurs déchets.
Enfin, une sensibilisation et la mise en place d'une charte « de bonne conduite » auprès des administrations sera réalisée avec pour objectif de maîtriser les quantités de déchets (papiers, etc.).

Travailler dans la continuite avec les projets precedents et ameliorer les pratiques actuelles

Un bilan du programme de prévention permettra d'en ressortir les points forts et les points faibles afin de définir les axes à privilégier pour la suite des actions. La définition des nouvelles démarches de prévention sera réalisée en concertation avec les acteurs du territoire (associations, institutions, industriels, etc.).
Enfin, l'ensemble des supports de communication (guide des déchets, rapport annuel, etc.) seront évalués pour une meilleure orientation auprès des usagers et une étude d'optimisation permettra d'améliorer les pratiques sur le territoire.

1 Fiche d'identité du territoire candidat

1.1 Contexte

- La Communauté Urbaine Grand Dijon est composée de 24 communes avec 252 111 habitants (INSEE 2014). Le territoire est majoritairement urbain avec quelques communes rurales.
- Le Pôle Environnement du Grand Dijon portera la candidature du territoire pour ce projet.
- Le Grand Dijon dispose des compétences prévention, collecte, tri et traitement des déchets. Les partenaires impliqués dans le projet (cf. point 4) possèdent de nombreuses compétences.

1.2 Donnees cle concernant la production de dechets sur le territoire

- 259,88 kg / habitant / 2014 Ordures ménagères résiduelles (OMR) ;
- 494,98 kg / habitant / 2014 Déchets ménagers et assimilés (DMA) ;
- 20 151 tonnes Déchets des activités économiques (DAE) générés et traités sur le territoire en 2014,
  - 996 t de cartons collectés,
  - 5 557 t (marchés et ZAC), 17 000 t estimées (Gros Producteurs) d'OMr collectées
  - 2 142 t (déchetterie des professionnels) de déchets occasionnels collectées,
  - 123 778 t de gravats et 23 011 t de DIB apportées sur les installations du Grand Dijon et provenant du département.

1.3 Description de la situation du territoire en termes de collecte et de traitement des dechets

- Description de la collecte des déchets ménagers et assimilés :

Une collecte en porte à porte (bac ou vrac pour les encombrants) ou en point d'apports volontaires est organisée pour les flux de déchets suivants :

- Les ordures ménagères et assimilées,
- Le verre d'emballage,
- Les emballages ménagers recyclables,
- Les objets encombrants (système de collecte sur rendez-vous),
- Les déchets verts (sur abonnement d'avril à décembre),
- Et les cartons des professionnels.

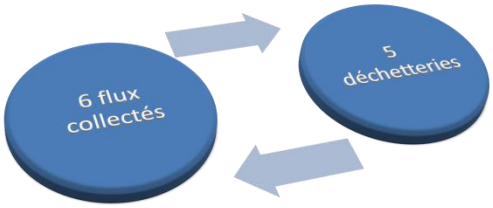

De plus, une collecte spécifique des sapins a lieu en janvier afin de les broyer pour réutilisation dans les espaces verts communaux.

Le territoire possède 5 déchetteries destinées aux particuliers.

- Description des installations de collecte, de traitement et de valorisation des déchets :

Le Grand Dijon est propriétaire des **locaux et des 48 véhicules de collecte** fonctionnant au GNV, au gasoil et hybride, qu'il fournit au prestataire.

Le Grand Dijon dispose **d'une usine d'incinération des ordures ménagères** d'une capacité de 140 000 tonnes/an et accueille les déchets ménagers d'environ 72 % de la population de la Côte-d'Or. Cette unité performante transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité qui est revendue à EDF depuis 2006. De plus, depuis octobre 2013, via un réseau de chauffage urbain, le Grand Dijon valorise 51 000 MWh thermiques/an. Enfin, la Communauté Urbaine a implanté une unité de traitement des DASRI d'une capacité de 6000 t/an.

Un Centre de tri des emballages ménagers recyclables issus de la collecte sélective du Grand Dijon a été inauguré en 2007. Il a fait l'objet de travaux réguliers d'optimisation. En 2014, l'autorisation d'exploiter le centre de tri a été portée de 20 000 à 30 000 tonnes par an. Cette augmentation de seuil permet au centre de tri de répondre aux besoins de toutes les collectivités de la Côte-d'Or.

CET Classe III

Un **centre d'enfouissement technique** de classe III accueille près de 178 000 tonnes de déchets inertes par an.

- Description du tissu industriel susceptible d'utiliser la matière première issue de la valorisation des déchets et du monde agricole susceptible d'utiliser les déchets organiques valorisés

Ville universitaire

Dijon accueille plus de 20 000 étudiants sur le campus.

Tissu industriel

Le domaine de l'agroalimentaire (soutenu par Vitagora, pôle de compétitivité) constitue le premier **secteur industriel** du Grand Dijon (viande, boissons et condiments). L'industrie pharmaceutique, avec Sanofi, les Laboratoires Urgo et SPPH est aussi fortement implantée, ainsi que la fabrication de matériels de transport (Jtekt Automotive) et celle d'équipements électriques (Thomson, Schneider…).

Les contraintes associées à ces activités (hygiène, traçabilité, constance des apports) ne permettent pas de valoriser les déchets directement au sein de ces entreprises, mais obligent à un retraitement.

Plusieurs entreprises de valorisation de déchets (par exemple Serge Cheveau ou Solover pour le verre) sont recensées en Côte d'Or ou plus largement en Bourgogne. Cependant aucune cimenterie n'est présente sur le territoire de la Collectivité mais trois sont autorisées en Bourgogne.

Monde agricole

La politique menée par le Grand Dijon soutient la préservation des **terres agricoles** qui entourent la ville. C'est dans ce sens que la communauté urbaine :

- A acquis le domaine de la Cras, dont 8 ha produisent les « coteaux de Dijon »,
- A missionné la SAFER afin de dégager des terres pour l'agriculture locale,
- Soutient le travail des 10 AMAP dijonnaises.

Les céréales, la vigne, le colza, la betterave, les petits fruits rouges et le houblon sont les principales productions agricoles présentes dans l'agglomération dijonnaise et sa périphérie proche. D'ailleurs, la plaine de l'est couvre environ 40 000 ha dont 63 % d'espaces agricoles.

- Coût de gestion des déchets aidé (matrice des coûts)

Les coûts aidés de gestion selon la matrice des coûts 2013 s'élevaient à **16 601 964 €** (voir graphe ci-contre).

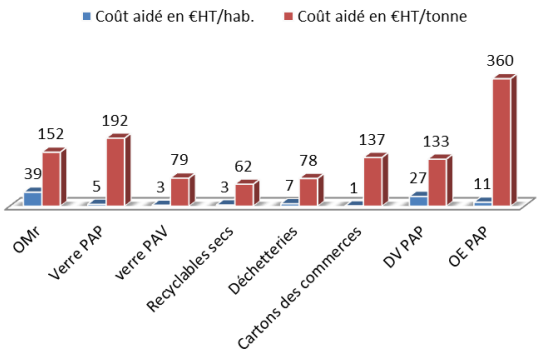

- Emissions de gaz à effet de serre des activités de gestion des déchets

En 2005, les émissions de GES du territoire du Grand Dijon atteignaient 1 700 000 teCO_2. Les principaux secteurs d'émissions :

- Les bâtiments représentent 38,5% des émissions de GES du territoire,
- Les déplacements représentent 29% des émissions de GES du territoire,
- Et les biens de consommation et de fin de vie des déchets représentent 15% des émissions de GES du territoire.

2 Engagement politique

Dijon, le 27 juillet 2015

Madame Ségolène ROYAL
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Affaire suivie par : Philippe ROUMILHAC
Nos réf. : Pôle Environnement
Objet : appel à projet pour les « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »

Madame le Ministre,

La Communauté Urbaine Grand Dijon a pour ambition de porter une véritable Politique Environnementale dans tous les domaines de ses compétences, qu'il s'agisse des transports, de l'habitat et bien évidemment de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets. En témoignent son Plan Climat Energie territorial, sa labellisation Cit'ergie et son récent engagement dans le projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

La Communauté Urbaine détient les moyens techniques et financiers pour piloter ses actions en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets et a, à plusieurs reprises, démontré son dynamisme en finançant et développant des installations à la pointe de la technologie ainsi que des actions pertinentes pour réduire la production de déchets et favoriser la valorisation de ceux qui ne peuvent être évités.

Aujourd'hui les élus du Grand Dijon, conscients qu'il convient d'aller au-delà des contraintes réglementaires en vigueur, et souhaitant poursuivre leurs actions en faveur d'une gestion optimale des déchets sur leur territoire, ont décidé de répondre à l'appel à projet « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage ». Afin de matérialiser l'engagement de notre territoire, la collectivité délibèrera lors d'un prochain conseil de communauté.

Cette démarche a une valeur «d'exemplarité», car il s'agit de véhiculer l'idée que ce projet rejoint la volonté du Grand Dijon d'être une référence écologique au plan national : les nouvelles mobilités, les éco-quartiers, le tri, la réduction des déchets… tout est lié.

Notre dossier remplit tous les critères d'éligibilité que vous avez définis.

L'ensemble des services et des partenaires du Grand Dijon restent à votre disposition pour vous présenter les points forts de nos projets communs.

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Conseiller Délégué à l'Environnement

COMMUNAUTE URBAINE GRAND DIJON
B.P. 17510 - 21075 DIJON CEDEX
Avenue du Drapeau

Jean-Patrick MASSON

2.1 DEMARCHE DE REMISE A PLAT DE LA POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

A compter de septembre 2015, le Grand Dijon a prévu de dresser un bilan du programme de prévention, pour faire le point sur les actions qui fonctionnent, les axes d'amélioration et la mobilisation des acteurs locaux. L'objectif est de définir un nouveau plan d'actions co-construit avec les acteurs qui ont pris part à la première phase et qui pourra démarrer dès 2016 et ce, pour 4 ans.

2.2 OBJECTIFS CHIFFRES DE PRODUCTION DE DECHETS (DMA)

Le Grand Dijon souhaite orienter les objectifs de cet appel à projets en cohérence avec le PCET et le PEDMA qui sont :

	Objectifs PEDMA Fixés en 2008	Résultats en 2014
Diminuer la production de DMA	-10% en 2020	-3,22%
Augmenter la valorisation matière et organique des DMA	48% en 2017, 52% en 2022	45,5%
Diminuer le recours au stockage en décharge et à l'incinération	-15% en 2014, -20 % en 2017,-25% en 2022	-12%
Atteindre un taux de valorisation pour les déchets d'emballages ménagers	75% dès 2012	87,4 %
Limiter le gisement de déchets verts	70 kg/an/hab.	44,3 kg/hab.
Valoriser le gisement de gravats collectés en déchetteries		Non valorisé aujourd'hui

Les objectifs pour 2020 se veulent ambitieux. Ils sont donc de :

- Diminuer le ratio de production de DMA pour arriver à 460 kg/hab.,
- Obtenir un taux de valorisation matière et organique des DMA de 50%,
- Garder un taux de valorisation pour les déchets d'emballages ménagers de plus de 80% même si le Grand Dijon se lance dans la mise en place de la collecte du tout plastique,
- Maintenir le gisement des déchets verts à moins de 45 kg/hab.,
- Et valoriser 10% du gisement des gravats collectés en déchetteries.

2.3 DEMARCHE ITERATIVE DE RECHERCHE DE SOLUTIONS – HIERARCHIE DES MODES DE TRAITEMENT

Le Grand Dijon s'engage à travailler dans la continuité avec les projets précédents et à améliorer les pratiques actuelles. C'est pourquoi ses actions sont définies à partir des enseignements du PCET et du programme local de prévention des déchets (PLP). De plus, le comité de pilotage qui aura lieu chaque année sera le garant de la démarche d'amélioration continue souhaitée.

La hiérarchie des modes de traitement est déjà respectée. Cependant, un certain nombre d'actions permettra d'améliorer les taux de :

- Réutilisation, via le réemploi, la réparation,
- Recyclage, avec le tout plastique, la sensibilisation au compostage, etc.
- Valorisation, avec la collecte séparée des biodéchets des Gros Producteurs.

2.4 TRANSPARENCE SUR LES COUTS ET LES MODES DE GESTION :

Le Grand Dijon s'engage à assurer l'information nécessaire sur ses modes de gestion :

- Un rapport annuel (en Annexe 9) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est déjà édité chaque année. Son format sera amélioré pour plus de clarté et de transparence afin de s'adapter aux différents publics (élus, usagers, etc.) ;
- La matrice des coûts est renseignée sous SINOE depuis 2010 afin de permettre un partage d'expérience avec les autres collectivités et une analyse plus fine.

2.5 PARTAGE D'EXPERIENCE AVEC LES AUTRES TERRITOIRES

Le Grand Dijon continuera à participer aux différents réseaux régionaux et nationaux (ADEME, AMORCE, IDEAL…) et à rédiger a minima une fiche Optigède par an (exemple en Annexe 1). De plus, le Collectivité s'engage à mettre en place un colloque au niveau régional qui pourra avoir lieu en 2020, à la fin de ce programme, pour amorcer un bilan des actions.

3 Moyens mobilisés

3.1 Moyens humains

Le Grand Dijon mettra un animateur à temps complet pour ce programme, actuel animateur du programme de prévention et personnel du Pôle Environnement.

Jean-Patrick MASSON, élu référent
Conseiller délégué à l'environnement et aux déchets ménagers
Suivi et validation de l'avancée du projet
Relais d'information

Philippe ROUMILHAC
Responsable du Pôle Environnement
Validation de l'avancée du projet

Valérie MAZZELLA
Responsable du service de collecte Tri et Prévention des déchets
Support technique dans la mise en place des actions

Emilie NOURRIN
Animateur du programme prévention
Animateur du programme ZDZG

Personnel du pôle environnement
Support technique pour la définition des actions, aide à l'organisation des actions et au remplissage de la matrice des coûts

Oanez CODET HACHE
Service écologie urbaine
Support technique

Maïté PICQ
Service communication
Co-construction des supports de communication

Aurélie COIRAL
Service des marchés publics
Co-construction de la politique d'achat

Cécila VOUAUX-BOVE
Service affaires générales
Aide à l'organisation des manifestations

Ambassadeurs du tri
Relais d'information auprès des habitants et des scolaires

Comme l'ensemble des compétences sont au Grand Dijon (Collecte, Prévention, Tri, Traitement), la Communauté Urbaine peut simplement fédérer les acteurs de ses services pour travailler sur les différents leviers d'action.

Comme précisé par la suite, un comité de pilotage se réunira à chaque grande étape du projet, une fois par an minimum. Il a un **rôle consultatif** et d'aide à la prise de décision dans une optique d'amélioration continue. Ses missions : force de proposition, approbation, recherche de solutions, observation, et information. Ce comité, présidé par l'élu référent au projet, impliquera l'ensemble des acteurs locaux déjà associés dans le PLP (collectivités, partenaires institutionnels, organismes professionnels, associations, bailleurs, chambre consulaires, …).

3.2 Autres

De plus, des campagnes de communication seront réalisées sur les objets encombrants, les mégots, les déjections canines et les dépôts sauvages (Annexe 2).

Enfin, le Grand Dijon prévoira des formations sur la prévention et la gestion des déchets ainsi que l'économie circulaire des partenaires impliqués dans le projet, les formations seront adaptées en fonction des publics cibles. Elles pourront être développées par des acteurs locaux ou des intervenants extérieurs spécialisés dans ces domaines.

Les études liées à ce projet seront portés par le budget général de la Collectivité. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec GIRUS a été notifié le 5 mai 2015 et ce, pour une durée de 3 ans ce qui permet d'assurer une continuité dans le suivi des dossiers.

3.3 MOYENS FINANCIERS

En Annexe 8 se trouve le tableau complet présentant le détail des dépenses prévues jusqu'en 2020.

Sur les 3 prochaines années, les différents leviers développés dans ce projet engendreront les dépenses suivantes :

	2016	2017	2018
TOTAL	536 766 €	510 466 €	496 366 €
Simplifier les gestes de l'usager	357 400 €	254 600 €	24 000 €
Réaliser une étude d'optimisation afin de mieux connaître les pratiques et les problématiques sur les territoires	- €	125 000 €	- €
Accompagner les communes dans leur démarche de tri et de prévention des déchets via le réseau Illicommunes créée dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire du Grand Dijon	- €	- €	- €
Déployer le dispositif de compostage partagé au sein de résidences privés, de logements locatifs, d'entreprises, de jardins partagés… tout en intégrant une réflexion globale sur une meilleure gestion des déchets verts via des techniques de jardinage au naturel et développer des opérations de broyage des végétaux	92 400 €	105 600 €	- €
Généraliser la collecte du verre en porte à porte sur le territoire en intégrant Dijon hors centre-ville et Chenôve (colonnes et véhicule)	265 000 €	24 000 €	24 000 €
Orienter pour une consommation responsable	16 000 €	16 000 €	191 000 €
Développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires (lycées, CROUS…)	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Promouvoir le réemploi et la réparation afin de prolonger la durée de vie des objets (village de la réparation, gratiferia, projet Eurêcook !, expérimentation de la consigne des bouteilles avec le CD21, marché de Noël du réemploi, guide de la deuxième vie des objets, bricothèque…)	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Faire un bilan de l'opération de la pratique des couches lavables sur les crèches du territoire suite à la phase d'expérimentation qui est en cours et définir la continuité du projet	- €	- €	- €
Améliorer la politique d'achat de service et de consommables de l'ensemble des services publics	- €	- €	- €
Faire une étude sur la mise en place d'une tarification incitative	- €	- €	175 000 €
Sensibiliser les usagers à consommer de manière plus responsable	3 000 €	3 000 €	3 000 €
Impliquer les acteurs économiques	103 000 €	161 000 €	235 000 €
Rendre des commerçants et des artisans acteurs dans le domaine de l'environnement (charte du commerçant et de l'artisan éco responsable développée avec la CCI, la CMARB, la fédération Shop In Dijon, l'ADEME et la ville de Dijon)	- €	- €	- €
Facturer à la levée pour la redevance spéciale des gros producteurs d'ordures ménagères	14 000 €	- €	- €
Mettre en place une collecte séparée des biodéchets des gros producteurs	67 000 €	134 000 €	208 000 €
Réaliser une étude de faisabilité pour une unité de méthanisation pour le traitement des biodéchets des gros producteurs	21 000 €	- €	- €
Etudier la mise en place du chauffage des serres de tomates	- €	21 000 €	- €
Etudier la mise en place du contrôle d'accès pour stopper l'accès des professionnels en déchetterie	- €	- €	21 000 €
Etudier la gestion des déchets des administrations (sensibilisation, charte de bonne conduite)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Charte commune de bonne conduite des administrations	- €	- €	- €
Créer une seconde plateforme pour le tri, le concassage et la valorisation des déchets du BTP au Sud de Dijon	- €	- €	- €
Valorisation des gravats des déchèteries	- €	5 000 €	5 000 €
Travailler dans la continuité avec les projets précédents et améliorer les pratiques actuelles	20 600 €	39 100 €	6 600 €
Faire un bilan du programme de prévention des déchets pour tirer des enseignements des actions engagées et définir les axes à privilégier	7 000 €	- €	- €
Réaliser une concertation avec les acteurs identifiés selon les trois domaines de l'économie circulaire : l'offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs et la gestion des déchets	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Evaluer les supports et les actions de communication afin de mettre à plat la stratégie et définir des axes d'amélioration	7 000 €	- €	- €
Définir une démarche spécifique pour l'arrivée des nouveaux habitants	- €	- €	- €
Réaliser des films expliquant les installations de tri et de traitement des déchets du territoire	- €	15 000 €	- €
Travailler le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets avec un axe plus pédagogique afin d'être plus accessible à tous	- €	17 500 €	- €
Diminuer les fréquences de collecte des OMr pour Dijon et Chenove hors zone ANRU	- €	- €	- €
Réaliser un colloque en fin des 3 ans pour le partage d'expérience sur la région	- €	- €	- €
Suivi des indicateurs	- €	- €	- €
Réalisation de la matrice des coûts, analyse et communication	5 600 €	5 600 €	5 600 €
Mise en place de la convention avec Eco Mobilier	- €	- €	- €
Travail avec les universitaires	- €	- €	- €
Animateur du programme (1 ETP)	39 766 €	39 766 €	39 766 €

4 Gouvernance participative

4.1 Le projet de territoire implique l'ensemble des parties prenantes

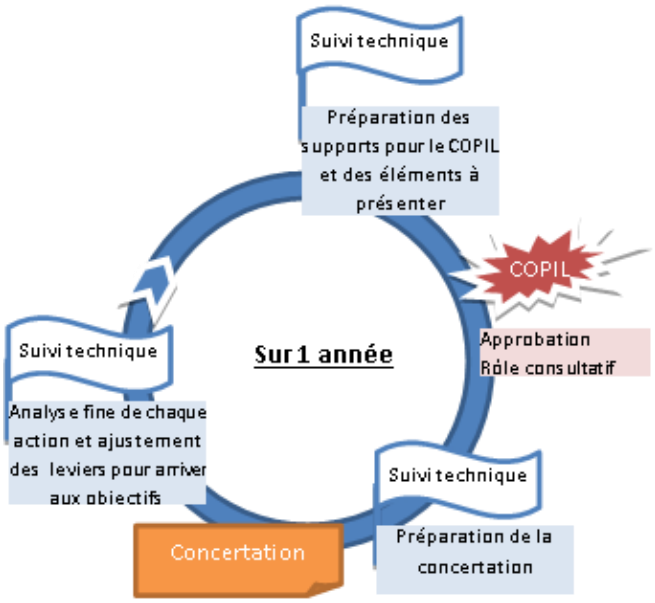

- Instance de suivi technique

Composée du Directeur Régional de l'ADEME, de l'élu référent du Grand Dijon, du Responsable du Pôle Environnement et de l'animateur du programme, cette instance aura en charge le suivi du projet (indicateurs, comparaisons résultats/objectifs, définition des nouveaux objectifs…). Elle se réunira 1 à 3 fois par an.

- Comité de pilotage

Un comité de pilotage se réunira à chaque grande étape du projet, une fois par an minimum. Ce COPIL a un **rôle consultatif** et d'aide à la prise de décision dans une optique d'amélioration continue. Ses missions : force de proposition, approbation, recherche de solutions, observation, et information.

Ce comité, présidé par l'élu référent au projet, impliquera l'ensemble des acteurs locaux déjà associés dans le PLP (collectivités, partenaires institutionnels, organismes professionnels, associations, bailleurs, chambre consulaires, …).

4.2 Une demarche iterative de recherche de solutions sera mise en place

- Caractère évolutif de la mission

Le projet s'appuie sur une instance de suivi technique qui ajustera les actions et les objectifs.

- Concertation

Il s'agira de mettre en place une concertation avec les acteurs identifiés sur le territoire (associations, communes, bailleurs, acteurs économiques, etc.). Afin d'être en cohérence avec nos politiques, la gouvernance du projet sera la même que pour le PCET. Ainsi nous profiterons de la journée organisée annuellement avec les acteurs locaux dans le cadre de ce plan climat pour **impulser un atelier sur la prévention, gestion des déchets et économie circulaire**. Afin d'optimiser cet atelier et d'élargir les contributions des acteurs à l'ensemble du territoire, un questionnaire visant à identifier les actions potentielles sera mis en place via une plateforme web.

Ensuite, des groupes de travail thématiques seront réunis afin de définir plus concrètement le contenu et le déroulé de chaque action.

Les réseaux sociaux (facebook, twitter, etc.) pourront être utilisés comme outil de communication.

- Retour d'expérience du PCET

Le retour d'expérience du PCET a permis de définir les axes qui fonctionnent (support de communication, techniques de participation, acteurs forts, etc.) et les freins à la mise en place d'actions (conduite du changement, continuité de l'implication des acteurs, etc.).

- Caractérisations des déchets

Afin d'axer au mieux les actions à engager sur le territoire, des caractérisations ciblées seront effectuées afin d'orienter les démarches à engager et vérifier leur impact.

5 Démarche intégrée et formalisée

5.1 Prevention, gestion des dechets et demarche d'economie circulaire

Les axes de la politique de gestion des déchets du territoire intègrent à la fois la prévention et l'économie circulaire sur les prochaines années. Pour cela, un grand nombre d'actions seront poursuivies ou mises en place afin de :

- **Réduire la production de déchets** (développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, action Stop-pub, déployer le dispositif de compostage partagé, etc.)
- **Valoriser au mieux les déchets** (gérer les biodéchets des gros producteurs, promouvoir le réemploi et la réparation, favoriser la réutilisation, accompagner les communes dans leur démarche de tri et de prévention des déchets via le réseau Illicommunes, etc.)
- **Impliquer les acteurs économiques** (responsabiliser les commerçants et artisans, etc.)
- **Sensibiliser pour une consommation plus responsable** (sensibiliser les habitants à l'éco-consommation, intervenir dans les écoles…),
- **Optimiser l'usage des ressources** (adapter les collectes avec la réduction des fréquences et la collecte du verre en apport volontaire, privilégier les circuits courts (AMAP, achats pour les services, etc.)).

Toutes ces actions permettront des gains économiques pour le service public via les optimisations et la quantité moindre de déchets à traiter, favoriseront les liens sociaux grâce aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, et enfin pourraient donner lieu à des créations d'emplois par la mise en place de nouvelles installations.

5.2 Coherence et compatibilite avec les autres niveaux de planification territoriale

L'ensemble des actions actuellement identifiées et explicitées dans ce rapport a été construit en cohérence avec le PCET du Grand Dijon, les TEPCV du Grand Dijon, de la Ville de Dijon, de Quetigny et Marsannay-la-Côte, et le PEDMA (CD 21).

Il s'agit donc de diminuer les émissions de CO_2 du territoire, d'augmenter le taux de valorisation matière et organique, de diminuer les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage et de limiter le gisement de déchets verts.

5.3 La coherence avec les actions des territoires voisins

Sur la Bourgogne, les collectivités travaillent globalement sur les mêmes axes que le Grand Dijon :

- Actions dans les établissements scolaires,
- Mise en place des actions sur leur consommation interne de papier,
- Achats éco-responsables (papier recyclé, stylos, etc.),
- Introduction de critères environnementaux dans les marchés publics,
- Information de la population (insertion d'articles dans les bulletins municipaux, journaux locaux ou départementaux, distribution de plaquettes, édition d'un guide du tri, etc.),
- Distribution d'autocollants Stop pub,
- Déploiement de dispositif de compostage partagé,
- Développement de partenariat avec les structures liées à l'économie sociale et solidaire.

6 Actions de prévention et de gestion des déchets : situation actuelle et objectifs de progrès

6.1 ENGAGEMENTS OBLIGATOIRES :

- ***Objectifs quantifiés vérifiables***

« 6.1 – Le territoire se dote d'objectifs quantifiés vérifiables (préciser ces objectifs dans le dossier) avec des échéances pour la transition vers une économie circulaire et l'amélioration de ses performances en matière de prévention et de gestion des déchets. Le territoire a mis en place un système de suivi régulier de ces indicateurs afin d'adopter des mesures correctives si la trajectoire ne paraissait pas satisfaisante pour les atteindre. Les données des indicateurs de prévention, de collecte et de traitement des DMA sont ou seront renseignées dans SINOE® déchets. »

Actions déjà réalisées

Afin de mettre en place des actions correctives, nous suivons régulièrement plusieurs indicateurs :

- Des indicateurs globaux:
  - Les quantités de DMA et d'OMA afin de suivre leurs taux de réduction,
  - Le suivi des coûts via la matrice des coûts,
  - La performance énergétique de l'UIOM et le suivi du taux de valorisation énergétique,
  - La valorisation matière et organique,
  - L'évolution du recours au stockage en décharge.

Les données des indicateurs de prévention, de collecte et de traitement des DMA sont renseignés sous SINOE® ainsi que la matrice des coûts et le cadre des coûts de prévention.

- Des indicateurs plus spécifiques liés aux 4 grandes thématiques qui sont :
  - Réemploi, réparation et valorisation matière :
    - Réemploi et valorisation des textiles, et ressourceries en déchetterie,
    - Guide dématérialisé de la deuxième vie des objets, manifestations sur la réparation, projet Eurêcook et projet de bricothèque,
    - Sites de compostage partagé, extension des consignes de tri des plastiques, collecte des biodéchets des gros producteurs…
  - Valorisation énergétique (réseau de chaleur, groupe turboalternateur, projet d'implantation de serres, étude de méthanisation…)
  - Citoyens acteurs :
    - Education à l'environnement : actions menées par la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon, travail au sein des établissements scolaires sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri et la réduction des déchets…,
    - Sensibilisation du grand public : porte à porte et animations réalisés par les ambassadeurs du tri sur le tri et la réduction des déchets (stands, exposition…), défi familles éco-logis…
  - Eco-exemplarité de la Collectivité :
    - Intégration de critères environnementaux dans les marchés publics,
    - Tri et réduction des déchets au sein du siège de la Collectivité (limitation de l'utilisation des papiers, réduction des produits à usage unique…), accompagnement des communes du Grand Dijon via le réseau Illicommunes.

Engagement pour les 3 ans à venir

Les différents indicateurs continueront à être suivis, certains évolueront avec l'intégration de l'axe économie circulaire et d'autres verront le jour selon les actions mises en place au cours de ces trois ans.

- ***Comptabilité analytique***

« 6.2 – Les collectivités membres du territoire disposent d'une comptabilité analytique sur les déchets. Le personnel est formé à la matrice des coûts ou Comptacoût. Elles remplissent annuellement la matrice des coûts et le cadre des coûts de la prévention de l'ADEME, dans une optique d'optimisation des services. »

Actions déjà réalisées

La Collectivité ne possède pas de logiciel de comptabilité analytique.

Cependant, le Grand Dijon travaille avec la **matrice des coûts** et le **cadre des coûts de la prévention** chaque année depuis 2010. Pour cela, la responsable du service de collecte des déchets et l'animateur du programme de prévention ont suivi les formations à la matrice des coûts en 2011 et 2015.

Cet outil permet de connaître les coûts de la Communauté Urbaine de manière très précise et ainsi de donner des axes de réflexion aux élus. En effet, une analyse des différents postes techniques suivant les flux est réalisée chaque année et ces données orientent les évolutions de service du Grand Dijon. Par exemple, il a été mis en évidence que les coûts de collecte du verre sont très supérieurs aux références. C'est pourquoi le Grand Dijon réfléchit à l'amélioration de la performance de ce service.

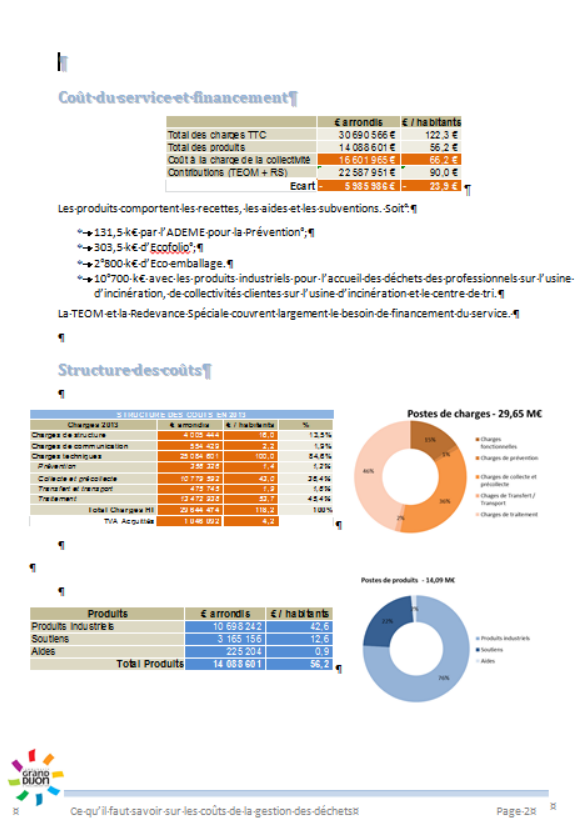
Coût du service et financement

	€ arrondis	€ / habitants
Total des charges TTC	30 690 566 €	122,3 €
Total des produits	14 088 601 €	56,2 €
Coût à la charge de la collectivité	16 601 965 €	66,2 €
Contributions (TEOM + RS)	22 587 951 €	90,0 €
Ecart	5 985 986 €	23,9 €

Les produits comportent les recettes, les aides et les subventions. Soit :

- 131,5 k€ par l'ADEME pour la Prévention ;
- 303,5 k€ d'Ecofolio ;
- 2°800 k€ d'Eco-emballage.
- 10°700 k€ avec les produits industriels pour l'accueil des déchets des professionnels sur l'usine d'incinération, de collectivités clientes sur l'usine d'incinération et le centre de tri.

La TEOM et la Redevance Spéciale couvrent largement le besoin de financement du service.

Structure des coûts

Charges 2013	€ arrondis	€ / habitants	%
Charges de structure	4 005 444	16,0	12,5%
Charges de communication	594 429	2,3	1,9%
Charges techniques	25 084 661	100,0	84,6%
Prévention	366 228	1,4	1,2%
Collecte et précollecte	10 772 392	42,0	36,4%
Transfert et transport	470 743	1,8	1,6%
Traitement	13 472 298	52,7	45,4%
Total Charges HT	29 644 474	116,2	100%
TVA Acquittée	1 046 092	4,2	

Produits	€ arrondis	€ / habitants
Produits Industriels	10 698 242	42,6
Soutiens	3 165 156	12,6
Aides	225 204	0,9
Total Produits	14 088 601	56,2

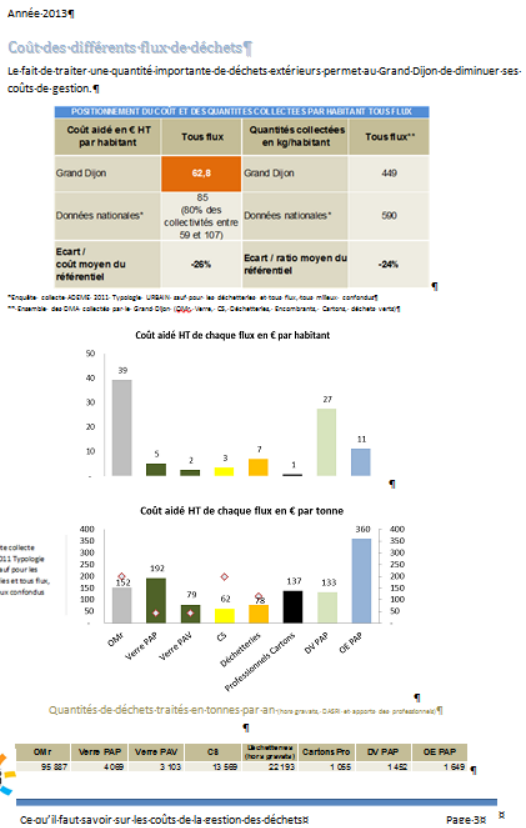
Année 2013

Coût des différents flux de déchets

Le fait de traiter une quantité importante de déchets extérieurs permet au Grand Dijon de diminuer ses coûts de gestion.

POSITIONNEMENT DU COUT ET DES QUANTITES COLLECTEES PAR HABITANT TOUS FLUX

Coût aidé en € HT par habitant	Tous flux	Quantités collectées en kg/habitant	Tous flux**
Grand Dijon	62,8	Grand Dijon	449
Données nationales*	85 (80% des collectivités entre 59 et 107)	Données nationales*	590
Ecart / coût moyen du référentiel	-26%	Ecart / ratio moyen du référentiel	-24%

*Enquête collecte ADEME 2011 Typologie URBAIN sauf pour les déchetteries et tous flux, tous milieux confondus

**Ensemble des OMA collectés par le Grand Dijon (OMr, Verre, CS, Déchetteries, Encombrants, Cartons, déchets verts)

Quantités de déchets traités en tonnes par an (hors gravats, DASRI et apports des professionnels)

OMr	Verre PAP	Verre PAV	CS	Déchetteries (hors gravats)	Cartons Pro	DV PAP	OE PAP
95 887	4 069	3 103	13 569	22 193	1 055	1 452	1 649

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Grand Dijon prévoit de continuer à travailler avec la **matrice des coûts** et à la remplir chaque année ainsi que le cadre des coûts de prévention. Une **analyse des résultats** sera ensuite réalisée et une présentation synthétique faite aux élus afin qu'ils s'approprient les données de la Collectivité et qu'ils aient un outil d'aide à la décision sur les orientations à prendre.

- ***Transparence***

« 6.3 – Les collectivités membres du territoire assurent une transparence et organisent une communication sur le financement et le coût du service public de gestion des déchets. Les rapports du maire sur la gestion des déchets sont pédagogiques et diffusés annuellement. »

Actions déjà réalisées

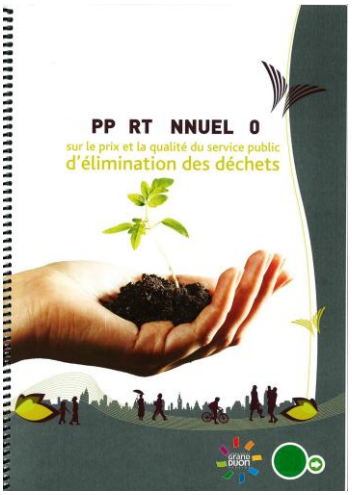

Le service de collecte et de traitement des déchets de la Collectivité rédige chaque année, conformément à l'article L.2224-5, un **rapport annuel sur la qualité et le prix du service public et d'élimination des déchets**.

Il est établi conformément au décret N°2000-404 du 11 mai 2000. Et est présenté au conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Ce rapport est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public.

Ce document est aujourd'hui très complet et toutes les informations de la compétence déchets y sont présentes.

Engagement pour les 3 ans à venir

La Collectivité s'engage à réaliser le **rapport sur la qualité et le prix du service public et d'élimination des déchets** chaque année et à le faire évoluer afin de construire un document plus pédagogique et avec une meilleure accessibilité des informations.

Les pistes d'amélioration sont les suivantes :

- Réfléchir aux cibles du document en amont de la création (élus, usagers, service technique),
- Ajouter un mot du Président, des élus, des techniciens afin de faire « parler » le rapport annuel, de l'humaniser,
- Dynamiser le visuel.

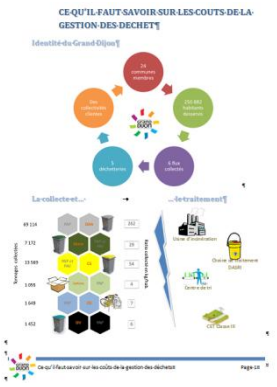

De plus, une **communication ciblée sur les coûts et le financement du service** sera réalisée auprès des élus chaque année après la réalisation de la matrice des coûts.

Enfin, le Grand Dijon souhaite mener une étude d'évaluation des supports et des actions de communication afin de mettre à plat la stratégie et définir des axes d'amélioration.

- ***PLPDMA***

« 6.4 – Prévention des déchets :

<u>Prévention des déchets ménagers et assimilés</u> : les collectivités du territoire ont mis en place un PLPDMA (plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) performant »

Actions déjà réalisées

La Collectivité a mis en place un programme local de prévention des déchets de 2010 à 2015 avec un objectif de réduction de 7 % des Ordures Ménagères et Assimilées. Ce dernier est animé par un chargé de mission dédié.

17 fiches actions ont été définies dans ce programme avec comme grands axes (Annexe 3 - Actions du PLP) :

- Valoriser l'éco-exemplarité de la Collectivité avec la création d'un réseau d'échanges entre communes sur leurs pratiques de tri et de réduction des déchets au sein du réseau Illicommunes,
- Favoriser le réemploi, la réparation, la location et l'usage collectif (guide dématérialisé de la deuxième vie des objets, réemploi et valorisation des textiles, journée de promotion des métiers de la réparation et du réemploi, projet de bricothèque…),
- Promouvoir un jardinage pauvre en déchets (opération de collecte et de broyage des sapins de noël, animations sur la valorisation des déchets verts au jardin…),
- Lutter contre le gaspillage alimentaire (création d'un guide 'stop au gaspillage alimentaire' pour donner les bons gestes pour éviter de gaspiller chez soi, DISCO-Soupe, cours de cuisine anti-gaspillage….),
- Sensibiliser les citoyens à la prévention (création d'une exposition 'objectif -7%' pour axer sur les comportements d'achats, défi familles éco-logis…),
- Sensibiliser le jeune public à la prévention des déchets (animations dans les écoles et les centres de loisirs, actions dans des établissements scolaires sur le tri, la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire…),
- Déployer le compostage partagé sur le territoire en direction des résidences privées, habitats locatifs, entreprises et jardins partagés avec intégration des pratiques de jardinage au naturel (compostage , broyage , paillage….),
- Promouvoir l'autocollant stop pub afin de réduire les imprimés non sollicités,
- Accompagner les commerces de proximité dans la mise en place d'actions en faveur de l'environnement sur les thèmes du tri et la réduction des déchets, l'économie d'énergie, l'économie d'eau et la mobilité.

Engagement pour les 3 ans à venir

Une évaluation du programme local de prévention des déchets du Grand Dijon sera réalisée dès automne 2015. L'identification des freins et des leviers du programme d'action, permettra de définir les axes à privilégier pour les prochaines années et de s'inscrire dans la continuité des actions de prévention engagées par le Grand Dijon pour en améliorer la gouvernance, la mobilisation des élus, les partenaires et les relais, les moyens humains et financiers indispensables, son éco-exemplarité et le décloisonnement entre services…

L'objectif est d'intégrer l'économie circulaire dans le plan d'actions des 3 prochaines années et de réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés d'ici 2020.

Prévention des déchets des administrations :

Actions déjà réalisées

Plusieurs actions sont engagées par la Collectivité :

- Mise en place du tri dans les écoles de Dijon, sensibilisation à la prévention des déchets et accompagnement des écoles dans la mise en place du compostage,
- Accompagnement de lycées dans une démarche globale de tri et de prévention des déchets avec une action spécifique sur la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- Mise en place d'un site pilote de compostage inter-entreprises,
- Démarche interne au sein du Grand Dijon sur la limitation des papiers depuis 2010 et accompagnement des communes dans leurs actions de tri et de prévention des déchets via le réseau Illicommunes,
- Signature d'un plan de désherbage avec 19 communes et accompagnement par la Fredon Bourgogne dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. En 2009, 4 ont mis en place une démarche Zéro-phyto.

Engagement pour les 3 ans à venir

Une étude de la gestion des déchets des administrations sera effectuée afin de définir les actions à engager (sensibilisation, communication sur la production de papier, gestion des déchets verts…).

Afin de dynamiser la démarche, une charte commune des administrations de bonne conduite avec un concours des administrations exemplaires sera établie.

De plus, le siège du Grand Dijon mettra tout en œuvre pour atteindre une réduction de 20% de sa production de papiers entre 2010 et 2020.

En parallèle, l'accompagnement des communes dans leurs actions de tri et de prévention des déchets via le réseau Illicommunes se poursuivra.

Le Grand Dijon s'engage à agir à communiquer sur la nécessité de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires au sein de la Collectivité et de ses communes membres (impact nocif important).

Prévention des déchets d'entreprises :

Actions déjà réalisées

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, il est question de favoriser la mise en place d'actions en lien avec l'environnement au sein des commerces de proximité.

Ainsi, en 2014, le Grand Dijon et ses partenaires (CCI21, CMARB section Côte-d'Or, la fédération des commerçants Shop In Dijon, la Ville de Dijon et l'ADEME) ont créé la charte du commerçant et de l'artisan éco-responsable (Annexe 4). L'adhésion à cette charte est gratuite, sur 3 ans, et les actions portent sur le tri et la prévention des déchets ainsi que sur l'économie d'eau, l'économie d'énergie et la mobilité. Dans un premier temps, elle concerne les commerçants et artisans du centre-ville de Dijon.

Engagement pour les 3 ans à venir

La nouvelle facturation de la Redevance Spéciale des gros producteurs sera un levier dans la mise en place d'actions de réduction des déchets.

Les commerces du centre-ville de Dijon, engagés dans la charte seront accompagnés par les chambres consulaires. De nouveaux commerces seront également invités à intégrer le dispositif via la fédération Shop In Dijon.

D'autres communes souhaitent également développer ce dispositif, une réunion de travail est d'ores et déjà envisagée fin 2015 afin de définir les moyens humains et financiers à allouer au déploiement de ce dispositif sur les 3 prochaines années.

- ***Tarification incitative***

« 6.5 – Les collectivités du territoire ont mis ou projettent de mettre en place une tarification incitative. »

Actions déjà réalisées

Le Grand Dijon finance le service public de gestion des déchets avec la **TEOM**.

La **Redevance Spéciale** a été mise en place en 1996.

La TEOM et les contributions via les Redevances (Spéciale et déchets verts) couvrent les besoins de financement du service.

Engagement pour les 3 ans à venir

Aujourd'hui, le Grand Dijon souhaite lancer une **étude pour la mise en place d'une tarification incitative**.

Cette étude préalable permettra de :

- Estimer l'adaptation des modalités de collecte à réaliser,
- Apprécier l'impact sur les usagers suivant les différentes catégories,
- Mesurer quelles peuvent être les difficultés à la mise en place d'une tarification incitative,
- Etc.

- ***Redevance spéciale***

« 6.6 – Les collectivités du territoire ont mis ou projettent de mettre en place la redevance spéciale pour financer le service rendu aux entreprises et administrations bénéficiant du service public de gestion des déchets. »

Actions déjà réalisées

CONTRAT D'ABONNEMENT
DU 01/01/2013 au 31/12/2013
POUR LA GESTION DE LA PRE-COLLECTE
ET COLLECTE DES DECHETS
DES GROS PRODUCTEURS

Nos réf : 191

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, modifiée par la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992,

Vu les délibérations du Conseil de Communauté en date du 19 décembre 1995, 19 décembre 2002, 22 décembre 2005 et 18 mai 2006 instaurant une redevance spéciale pour l'enlèvement et l'évacuation des déchets assimilables aux ordures ménagères,

Vu la demande présentée par :

ENTRE LES SOUSSIGNES

M. François REBSAMEN, Président de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise –, dont le siège social est situé au 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de gestion de la pré-collecte et collecte des déchets des Gros Producteurs d'une part, dénommé ci-après « la Collectivité »,

ET LIDL SAINT APOLLINAIRE

Représentant : .....

Domicilié : 35 rue Charles Peguy

67039 STRASBOURG CEDEX 2

Ci-après désigné par la mention « l'abonné », d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1/6

La **Redevance Spéciale** a été mise en place par délibérations en date des 19 décembre 1995, 19 décembre 2002 et 18 mai 2006. Elle s'applique, conformément à l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics ou privés, dont le volume hebdomadaire de déchets assimilés aux déchets ménagers par entité, est compris entre 1 500 et 30 000 litres, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

Depuis 2011, la gestion de la Redevance Spéciale est assurée par le Grand Dijon qui a pour mission de recouvrer son montant après déduction de la TEOM.

Les Gros Producteurs sont dotés de bacs facilement identifiables (couvercle bordeaux) et pucés. Mais la facturation se fait aujourd'hui au litre installé, sans tenir compte ni de la fréquence de collecte ni de ce qui est réellement collecté/traité.

Engagement pour les 3 ans à venir

La Collectivité envisage dans un premier temps de **faire évoluer la facturation** de la Redevance Spéciale des gros producteurs d'ordures ménagères. En effet, la tarification au litre installé engendre une inégalité de la répartition des coûts du service selon l'utilisation qui en est faite : plus la fréquence de collecte est élevée, plus le tarif est bas. Pour cela, 11 véhicules sont aujourd'hui équipés de système d'identification et une étude avec le prochain prestataire sera menée afin d'évaluer si d'autres véhicules doivent être équipés.

Le fait de mettre en place une nouvelle tarification permettrait de réduire cette inégalité.

De plus, le Grand Dijon souhaite **remodeler le contrat des Gros Producteurs** afin d'y inclure plus d'informations sur les modalités du service (type règlement de la Redevance Spéciale), les aspects d'obligations des deux parties qui sont aujourd'hui assez peu détaillés.

- ***Biodéchets***

« 6.7 – Tri à la source des biodéchets »

Actions déjà réalisées

Le Grand Dijon propose une **collecte des déchets verts en porte à porte** depuis 2009. Elle est réalisée une fois par semaine d'avril à mi-décembre et est basée sur un abonnement de 45€ par bac de 240L. Ces déchets sont traités chez Biodèpe à la compostière de Spoy (21), pour devenir un produit utile pour l'amendement agricole notamment.

Le programme de prévention du Grand Dijon avait plusieurs actions de définies dont certaines concernant les biodéchets :

- Faire la promotion d'un **jardinage pauvre en déchets** (opération de collecte et de broyage des sapins de Noël – près de 46 tonnes de broyat de sapins en 2015, animations sur la valorisation des déchets verts au jardin…),
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** (création d'un guide 'Stop au gaspillage alimentaire' pour donner les bons gestes pour éviter de gaspiller chez soi, disco-soupe, cours de cuisine anti-gaspillage, exposition, ….),
  Pour agir, le Grand Dijon a mis en avant l'application de trois règles d'or : bien consommer, conserver les aliments et les restes alimentaires et accommoder les restes de repas.
  Des lycées ont été associés à cette sensibilisation de lutte contre le gaspillage, du tri et du compostage. Cette expérimentation a permis de déterminer une méthodologie.

- Déployer le **compostage partagé** sur le territoire en direction des résidences privées, habitats locatifs, entreprises et jardins partagés avec intégration des pratiques de jardinage au naturel (compostage , broyage , paillage….), 16 sites aujourd'hui pour arriver à 120 à 2017.
- 10 050 composteurs sont distribués sur le territoire, soit 23,5% des foyers en habitat individuel équipés.

Engagement pour les 3 ans à venir

Depuis le 1er janvier 2012, les "gros producteurs" de biodéchets doivent mettre en place le tri et la valorisation de ces déchets. Le Grand Dijon a donc engagé une étude qui a pour objet une **collecte séparée des biodéchets** des Gros Producteurs et la création d'une **unité de méthanisation**. Pour le renouvellement de son marché de collecte, une clause a donc été incluse pour éventuellement démarrer cette collecte dès janvier 2016. Le gisement a donc été en partie identifié mais reste à consolider.

Le traitement de ces déchets se fera dans un premier temps par **compostage**. En effet, l'installation de BIODEPE à Gevrey Chambertin est en mesure d'accepter les biodéchets issus des ordures ménagères.

Le Grand Dijon souhaite poursuivre son **étude concernant la méthanisation** des biodéchets qui pourrait se faire avec les boues de STEP, les déchets agro-alimentaires (instauration d'un partenariat avec les acteurs locaux), et les déchets agricoles (mais peu de gisement sur le territoire).

6.2 ACTIONS COMPLEMENTAIRES : UN ENGAGEMENT SUR LES POINTS SUIVANTS EN FONCTION DU CONTEXTE LOCAL CONSTITUERA UN ATOUT POUR LA CANDIDATURE

- ***Collecte séparatives***

« 6.8 – Innovations dans les collectes séparatives »

Actions déjà réalisées

Le Grand Dijon est, depuis plusieurs années, engagé dans une démarche de développement et d'amélioration du fonctionnement de son centre de tri.

Le centre de tri du Grand Dijon, mis en service en 2007, a déjà fait l'objet de 2 phases de travaux d'optimisation successives. Ces travaux, consistant à ajouter des équipements de tri optique ont permis d'améliorer les taux de captation des matériaux recyclables de 20 % pour les matières fibreuses (Journaux et emballages cartonnés), de 30 % pour les métaux ferreux et de 4% pour les emballages plastiques.

Aujourd'hui, le taux de perte observé sur le centre de tri est inférieur à 3 % des valorisables entrants sur le centre de tri. L'augmentation du taux de valorisation ne peut donc plus être réalisée uniquement par des travaux sur le centre de tri mais par une amélioration de la communication envers la population et une modification des consignes de collecte.

Fort de ce constat, et mû par la volonté de poursuivre l'amélioration de la valorisation des déchets, le Grand Dijon a répondu à l'appel à projet d'Eco-Emballages de mai 2015 concernant l'extension des consignes de tri. La réponse à cet appel à projet vise à :

- Simplifier les consignes de collecte et, de fait, à faciliter et améliorer le geste de tri des particuliers ;
- Valoriser de nouvelles matières jusqu'alors valorisées énergétiquement sur l'incinérateur de la Collectivité ;
- Poursuivre l'amélioration de la valorisation des matériaux recyclables en captant par exemple les petits métaux dans le flux « refus » ;
- Faire évoluer le process de tri pour le mettre en cohérence avec les évolutions attendues du gisement entrant (Diminution de la densité, réduction du gisement en journaux revues magazines, augmentation du gisement en matière plastique et en emballages cartonnés).

Engagement pour les 3 ans à venir

Pour le renouvellement de son marché de collecte, le Grand Dijon souhaite faire évoluer la collecte du verre afin d'en optimiser la gestion. En effet, la collecte se fait aujourd'hui pour une partie du flux en porte à porte (plus de 4 000 tonnes). L'objectif est de passer en apport volontaire ce qui permettra de réduire les coûts associés et d'en améliorer la qualité, voire les tonnages.

- ***Déchetteries professionnelles***

« 6.9 – Mise en place de déchetteries professionnelles notamment pour déchets du BTP »

Actions déjà réalisées

Une déchetterie des professionnels a été mise en service en 2007. Elle est destinée aux entreprises et aux artisans et est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé, le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon, un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la Collectivité.

De plus, une plateforme de tri, de concassage et de valorisation des déchets du BTP et de matériaux inertes issus des déchets de démolition (béton, enrobés, déblais…) a été créée au Nord de Dijon en 2013. Elle traite globalement 50 000 tonnes par an.

Engagement pour les 3 ans à venir

A l'initiative du Grand Dijon, **la création d'une deuxième plateforme pour le tri, de concassage et de valorisation** des déchets du BTP au Sud de Dijon sera étudiée. Elle traitera 4 principales catégories de déchets :

- Déchets de la déconstruction, des rebus d'usine de béton préfabriqués. Ils peuvent, après concassage, être réutilisés en remblais pour plateformes, ou transformés en granulats pour centrales à bétons.
- Croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés : Ils proviennent des rabotages et déconstructions d'anciennes voiries, ils peuvent être réutilisés dans la réfection de trottoirs, remblais ou être réintroduits dans les formules d'enrobés.
- Déblais minéraux et naturels, roches, pierres plaquettes, GNT : Ils proviennent des excédents de terrassement. Après traitement ils peuvent être réutilisés comme remblais sur chantiers pour constitution de buttes paysagères, de merlons antibruit, valorisation en Graves Non Traitées pour couches de forme ou d'assises de chaussée, avec si besoin adjonction de liants permettant d'améliorer les performances techniques, remblais pour plateformes de bâtiments, cours, chemins forestiers, routes à faible trafic.
- Tout-venants, déchets mélangés, gravats : Ils proviennent de terrassements, travaux de voiries, excavations issues de travaux sur réseaux ou déchets du bâtiment. Ils peuvent être utilisés après concassage en remblais ordinaires, remblais de tranchées, merlons.

L'exploitant de la plateforme gèrera :

- La répartition des matériaux par catégories avant et après traitement en optimisant le stockage amont et aval ;
- Les campagnes de concassage, broyage, criblage au moyen d'équipements mobiles ;
- Commercialisation, revente et gestion des enlèvements des produits recyclés ;
- Le transfert des matériaux inertes non recyclables sur le CET III ou vers un autre site habilité et autres déchets (ferrailles….) vers des filières agréées.
- La commercialisation (négoce) de matériaux naturels de carrière,

De plus, le Grand Dijon étudiera la mise en place d'un contrôle d'accès des usagers en déchetterie pour stopper l'accès des professionnels et les réorienter vers les déchetteries professionnelles.

- ***Valorisation des déchets***

« 6.10 – Valorisation des déchets »

Actions déjà réalisées

La réglementation environnementale établit de manière pertinente une **hiérarchisation des modes de traitement des déche**ts. Le Grand Dijon met en place des actions pour respecter l'article L514-1 du code de l'environnement :

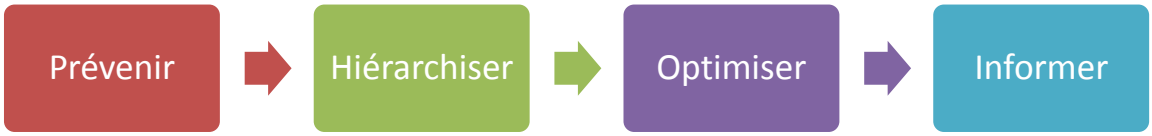

- Réaliser de la prévention : Le programme de prévention du Grand Dijon a démarré dès 2009 avec des actions favorisant le réemploi, et la diminution des gisements.
- Hiérarchiser les modes de traitement des déchets (réutilisation, recyclage, valorisation, élimination),
- Optimiser les transports dus à la gestion des déchets (clause incitative dans les marchés de collecte ou fourniture, etc.),
- Informer.

La valorisation des refus de tri se fait via l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Collectivité. Ainsi, ils sont valorisés énergétiquement à l'usine, site certifié ISO 50001, gage d'une **performance énergétique optimale**.

Le centre de tri et l'usine sont situés à proximité ce qui diminue nettement les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements.

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Grand Dijon s'engage à prolonger son programme de prévention. Pour cela, un bilan sera réalisé en automne 2015 afin d'orienter les actions à venir. Cela permettra de continuer à améliorer le mix des voies de traitement des déchets.

De plus, la collecte des biodéchets des Gros Producteurs permet aussi d'aller dans ce sens.

Le Grand Dijon souhaite valoriser les gravats des déchetteries : après traitement (concassage, déferraillage, criblage, broyage, chaulage, etc.) valorisation dans des chantiers de travaux publics (couches de fondation de chaussées, enrobages et calage de canalisation ou remblais de tranchées pour des chantiers de réseau).

- ***Ecologie industrielle et territoriale***

« 6.11 – Démarches d'écologie industrielle et territoriale »:

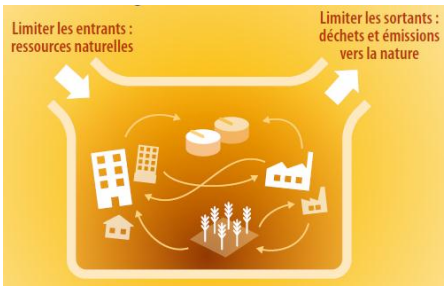

Actions déjà réalisées

Différents secteurs d'activité utilisent d'ores et déjà des déchets produits en interne dans leurs process au sein même du Grand Dijon : c'est notamment le cas des entreprises de travaux publics, avec l'utilisation de granulats recyclés, ou des entreprises qui produisent des déchets de bois, comme les ateliers mutualistes à Chenove.

Le Grand Dijon a aussi conduit de tels projets, par exemple en utilisant des granulats recyclés à l'occasion de la construction des lignes de tramway.

Enfin, il existe des projets naissant de la liaison en les 3 mondes, universitaire, industriel et agricole : les déchets de la Brasserie des 3 Fontaines sont livrés aux agriculteurs pour de la nourriture bovine et pour de l'épandage. Ce « partenariat » s'est fait suite à une étude de marché réalisée par des étudiants en master communication de l'université de Dijon.

La Collectivité a aussi engagé de nombreux projets :

- Une étude sur l'utilisation de l'énergie fatale de l'usine d'incinération des ordures ménagères : plusieurs scénarii sont envisagés dont une réutilisation de cette énergie pour chauffer des serres agricoles de type 'tomate' de 10ha soit une consommation estimée à 40 000 MWh/an et une puissance en pointe de 12MW
- Un projet de méthanisation des biodéchets des gros producteurs de biodéchets,
- Etc.

Engagement pour les 3 ans à venir

Les différentes fractions collectées sélectivement ou triées peuvent présenter des caractéristiques intéressantes pour être réintégré dans des processus industriels :

- Pour leur richesse en matière organique, par exemple dans le cas des biodéchets,
- Pour leur pouvoir calorifique, en vue de leur valorisation énergétique, pour les matières combustibles par exemple,
- Pour une valorisation en tant que matières premières secondaires, en substitution de matériaux nobles ; ce cas concerne de nombreux matériaux, comme le plastique, le bois, les pneumatiques, le verre, les papiers-cartons…

Il peut donc s'avérer judicieux d'envisager une possible valorisation locale de ces déchets.

Le Grand Dijon s'engage donc à mener à terme les différentes études en cours concernant :

- La méthanisation,
- Le chauffage des serres de tomates,

ou à engager toute autre étude permettant de valoriser l'énergie fatale de l'usine.

Le Grand Dijon s'engage à participer à l'étude conjointe menée par le Conseil Départemental en testant la mise en place de consignes sur des emballages verre d'entreprises locales (restaurateurs).

- ***Consommables***

« 6.12 – Marchés publics et consommables »

Actions déjà réalisées

Le Grand Dijon a déjà travaillé sur un certain nombre d'actions :

- Sur certains segments d'achats : achat de papier 75 g, gestion des déchets de chantier pour certaines opérations de travaux, utilisation de produits à fort coefficient de biodégradabilité et fabriqués à partir de produits naturels pour le nettoyage des locaux, démarche « Green It » imposée au fournisseur de matériel informatique avec recyclage des emballages et des équipements usagés et contribution à la réduction de l'empreinte carbone.
- Introduction d'un critère de développement durable visant à demander aux entreprises leur politique en matière de développement durable et les actions concrètes qu'elles mettront en place pour les besoins du marché concerné.
- Mise en place d'une programmation des achats et d'une planification des marchés publics pour initier une politique d'achats.
- Création d'une centrale d'achats pour mutualiser les commandes avec les communes membres de la Communauté urbaine.

Enfin, la valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération est assez efficiente. La Collectivité l'impose autant que faire se peut sur ses propres chantiers (exemple : tramway, parking Zénith, Rocade, etc.).

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Grand Dijon souhaite renforcer l'équipe Achats pour mettre en place une cartographie des achats à l'échelle du Grand Dijon et de la Ville de Dijon ainsi que mettre en place des profils d'acheteur pour les communes membres.

Cette restructuration permettra de :

- Identifier les segments d'achats qui seraient la cible d'une politique d'achats responsables,
- Mettre en place des mesures incitatives en faveur du recours à la négociation dans les achats avec un axe « développement durable »,
- Travailler en ateliers avec les services et les communes membres du Grand Dijon pour initier les bons gestes de l'utilisateur (consommer la juste quantité) sur certains segments d'achats (essuie mains, reprographie…),
- Limiter la consommation en mutualisant certains équipements entre les communes et recourir aux prêts entre services ou collectivités (décoration de Noël, etc.)

- ***Filières REP***

« 6.13 – Filières REP »:

Actions déjà réalisées

La Collectivité a contractualisé avec Ecofolio, Adelphe, Eco DDS, Eco TLC et Corepile.

Une réflexion est en cours avec Eco Mobilier.

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Grand Dijon s'engage à finaliser la convention avec Eco Mobilier.

Dans le cadre de modifications prévues dès 2016 (fréquences de collecte, verre en PAV, etc.), le Grand Dijon s'engage à intégrer dans tous ses outils de communication les consignes de tri actualisées transmises par les éco-organismes.

- ***Economie sociale et solidaire***

« 6.14 – Promotion de l'économie sociale et solidaire »

Actions déjà réalisées

La promotion de l'économie sociale et solidaire se fait via différents biais :

- Pour certaines prestations de la Collectivité : fourniture et stockage des composteurs individuels, l'entretien des locaux, le tri des emballages recyclables…,
- Un partenariat avec Emmaüs pour la valorisation des bois et plastiques en déchetterie et la présence de ressourcerie dans chaque déchetterie mais aussi la collecte des papiers de bureau de certains bâtiments de la ville de Dijon,
- Le réemploi et la valorisation des textiles avec les différentes associations locales du réemploi de textiles et notamment via un guide sur leur deuxième vie qui a été rédigé avec les 7 associations locales (Annexe 5),
- Les actions de promotion du réemploi et de la réparation (marché de Noël du réemploi, village de la réparation…) et la communication sur l'annuaire dématérialisé de la deuxième vie des objets qui a été créée en collaboration avec l'ADEME et les 4 conseils départementaux de Bourgogne. Ce projet partenarial a pour objectif de mettre en avant et de faciliter l'accès à tous les professionnels et associations qui proposent au grand public ce type de prestation en Bourgogne (http://www.bourgogne.ademe.fr/annuaire-de-la-2eme-vie-des-objets)
- Un projet en cours sur la mise en place d'une bricothèque, lieu de prêt d'outils et de partage des savoir-faire, dans le cadre du projet de la cité de l'autre économie,
- Le projet d'économie de la fonctionnalité Eurêcook en partenariat avec le Groupe Seb et Envie. L'objectif est de mettre en place un dispositif de prêt de matériel de cuisine. L'expérimentation devrait être lancée en septembre pour une durée d'un an sur le Grand Dijon avant déploiement sur la France.

Engagement pour les 3 ans à venir

Le Grand Dijon souhaite mettre en place une brocante d'échange de produits (gratiferia).

De plus, il continuera les actions en cours, finalisera le projet de Bricothèque et lancera le projet Eurêcook (voir Annexe 6) !

Le Grand Dijon souhaite renforcer le rôle des acteurs de l'ESS présents à proximité du territoire et susceptibles de proposer de nouveaux services. Les partenariats à travers les filières REP, le broyage des déchets à domicile ou sur une plateforme de proximité et la collecte des cartons des professionnels sont des actions fréquemment rencontrées (citons également la collecte des papiers des entreprises, la collecte et la réparation des vélos,…).

- ***Autres***

« 6.15 – Autres actions adaptées au contexte local »

Actions déjà réalisées

Le Grand Dijon a réalisé un film afin d'expliquer les actions de prévention et le fonctionnement du centre de tri.

Engagement pour les 3 ans à venir

En plus des différentes actions citées dans ce rapport, le Grand Dijon souhaite travailler sur d'autres axes qui sont :

- Etablir une démarche spécifique pour l'arrivée des nouveaux habitants afin que les consignes de tri soit mieux appréhendées,
- Réaliser des films expliquant les autres installations de traitement des déchets du territoire (incinération, CET, déchetteries, etc.),
- Réaliser une étude d'optimisation afin de mieux connaître les pratiques et les problématiques sur le territoire,
- Travailler avec les universitaires pour sensibiliser cette tranche d'âge et développer des projets d'écologie industrielle et territoriale.
- Développer un plan de communication dédié au projet ZDZG présenté dans ce document (flashnews, live chat, ciné débat, baromètre des indicateurs, site web, etc.).

ANNEXES :

- N°1 : Fiches optigède
- N°2 : Visuels de la campagne propreté
- N°3 : Actions du programme de prévention
- N°4 : Charte des commerçants et artisans éco-responsables
- N°5 : Guide de la deuxième vie des textiles
- N°6 : Flyer d'Eurêcook !
- N°7 : Attestations des partenaires
- N°8 : Moyens financiers
- N°9 : Synoptique 2014

N°1 : EXEMPLE D'UNE FICHES OPTIGEDE

Exposition jeu sur la réduction des déchets : Objectif - 7%

Cadre de restitution de l'action : Programme local de prévention

Communauté d'Agglomération le Grand Dijon
40 Avenue du Drapeau
21000 Dijon
www.grand-dijon.fr

Pour en savoir plus : Lien vers fiche SINOE : http://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/2179
Typologie de l'habitat : URBAIN
Population : 243030
Mots-clés : Ménages/Grand public | Prévention des déchets | Sensibilisation

CONTEXTE

Les pratiques de tri sont assez bien ancrées dans les habitudes des habitants du Grand Dijon. Cependant, la prévention demeure un sujet nouveau et peu connu par la population. Quand on demande aux habitants quels gestes ils réalisent en matière de prévention, la plupart nous parlent du tri des déchets alors qu'ils réalisent des gestes au quotidien comme 'boire l'eau du robinet' ou 'utiliser un sac cabas pour leurs courses'. La plupart des habitants réalisent des actions en faveur de la réduction des déchets sans le savoir.

Ainsi, il est primordial de communiquer sur les enjeux de la réduction des déchets et les gestes à mener au quotidien à travers un outil de communication ludique et participatif.

(Crédits de l'image Grand Dijon)

OBJECTIFS RECHERCHES / RESULTATS OBTENUS

Objectifs

Quantitatifs :
Réduire les ordures ménagères et assimilées de -7% d'ici 2015

	Produits à usage unique	Emballages
Gisement d'évitement	12,3 kg/an/hab	113,7 kg/an/hab
Potentiel de réduction	2,46 kg/an/hab	15,2 kg/an/hab

Qualitatifs :
Changer les comportements de 20 % de la population par rapport à la situation actuelle
Sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction des déchets et communiquer sur les gestes à mener au quotidien afin qu'ils deviennent acteurs

Résultats quantitatifs obtenus

- 510 enfants (31 classes) sont venus visiter l'exposition d'avril à fin juillet 2013

Résultats qualitatifs obtenus

Travail collaboratif avec les acteurs locaux et les associations locales :
- CCI de Côte d'Or,
- restaurateurs,
- le FREDON Bourgogne,
- Emmaus,
- Envie 21

...

MISE EN OEUVRE

Année principale de réalisation

2013

Planning / Déroulement

- De juin 2012 à octobre 2012 :
Définition du projet avec Latitude 21 (maison de l'environnement et de l'architecture du Grand Dijon) en charge de la création de l'exposition et les ambassadeurs du tri.
La volonté de la collectivité est de créer une exposition ludique, participative et facilement transportable dans l'optique de la mettre à disposition des communes de l'agglomération et des associations locales.
C'est pourquoi on a décidé de créer une exposition itinérante destinée à tous les publics avec une attention particulière pour les plus jeunes.
L'idée principale de l'exposition est de mettre le public en situation d'achats dans le cadre d'un faux mini-marché et de faire l'analyse des choix effectués au moment du passage en caisse.
- De novembre 2012 à mars 2013 :
conception de l'exposition avec la collaboration de différents partenaires (restaurateurs, entreprises, associations, ambassadeurs du tri...)
- Avril 2013 :
- présentation d'une partie de l'exposition au sein du village goût, nutrition, santé à Dijon
- inauguration de l'exposition mi-avril
- présentation aux élus lors de la commission environnement
- communication sur l'exposition (affichage bus, article dans le magazine du Grand Dijon, newsletter...)
- Avril à fin juillet 2013 :
exposition au sein des locaux de Latitude 21

Moyens humains

0,6 ETP (équipe projet et partenaires)

Moyens financiers

20 000 € (moyens humains + communication)

Moyens techniques

L'expérience de Latitude 21 et des différents partenaires

Partenaires mobilisés

- les acteurs locaux (restaurateurs, la FREDON Bourgogne, un établissement scolaire...)
- les associations locales (Emmaus, Envie 21, La Bécane à Jules...)
- l'éco-organisme Eco-systèmes,
- la CCI de Côte-d'Or
- Les ambassadeurs du tri
- l'ADEME

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Reproductibilité

L'exposition peut être louée ou vendue

Originalité

- L'exposition traite de toutes les thématiques en lien avec la réduction des déchets (réemploi, réparation, Stop Pub, gaspillage alimentaire, écoconsommation...).
En effet, les produits contenus dans l'exposition peuvent être saisis par le visiteur et servent de supports d'informations. Ils multiplient
ainsi les contenus didactiques de l'exposition. Des éléments humoristiques ont été rajoutés sur les emballages de façon à faire sourire le visiteur et ne pas être moralisateur.

- L'interaction avec le public

Recommandations éventuelles

Communiquer largement

AUTEUR DE LA FICHE

émilie nourrin
enourrin@grand-dijon.fr

Dernière actualisation de la fiche : Février 2014

Fiche action-résultat réalisée sur le site www.optigede.ademe.fr
Les informations de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.

N°2 : VISUELS DE LA CAMPAGNE PROPRETE

IL N'Y A PAS DE PETITS GESTES
QUAND ON EST 250 000 À LES FAIRE

AU QUOTIDIEN, J'AGIS POUR MA PLANÈTE

Les cigarettes,
dans un cendrier !

Dijon

grand dijon

0 800 21 3000
www.dijon.fr - www.grand-dijon.fr

IL N'Y A PAS DE PETITS GESTES
QUAND ON EST 250 000 À LES FAIRE

AU QUOTIDIEN, J'AGIS POUR MA PLANÈTE

Les déjections canines, il faut les ramasser !

Dijon

Grand Dijon

0 800 21 3000
www.dijon.fr - www.grand-dijon.fr

IL N'Y A PAS DE PETITS GESTES
QUAND ON EST 250 000 À LES FAIRE
AU QUOTIDIEN,
J'AGIS
POUR MA
PLANÈTE
Les encombrants,
un appel
téléphonique
et c'est réglé !
(0 800 12 12 11)
Dijon
Grand Dijon
0 800 21 3000
www.dijon.fr - www.grand-dijon.fr

N°3 : LES ACTIONS DU PROGRAMME DE PREVENTION

Les actions du programme de prévention des déchets du Grand Dijon

THÈME N°1 : Les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)

PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

- **Fiche action N°1** : Favoriser le réemploi, la réparation, la location et l'usage collectif
- **Fiche action N°2** : Réduction et détournement du flux de textiles

RÉDUIRE LES PRODUITS A USAGE UNIQUE

- **Fiche action N°3** : Promouvoir l'utilisation de couches lavables

RÉDUIRE LES DÉCHETS VERTS

- **Fiche action N°4** : Promouvoir un jardinage pauvre en déchets

RÉDUIRE LES DÉCHETS DE CUISINE

- **Fiche action N°5** : Lutter contre le gaspillage alimentaire

THÈME N°2 : Les actions éco-exemplaires de la collectivité

- **Fiche action N°6** : Mobiliser les agents de la collectivité sur la prévention

THÈME N°3 : La sensibilisation des citoyens à la prévention des déchets

- **Fiche action N°7**: Sensibilisation des citoyens à la prévention
- **Fiche action N°8**: Démarche d'approche collective
- **Fiche action N°9**: Sensibilisation du jeune public à la prévention
- **Fiche action N°11**: Actions de sensibilisation avec les grandes surfaces

THÈME N°4 : Les actions emblématiques nationales (compostage domestique, Stop-Pub, sacs de caisse)

RÉDUIRE LES DÉCHETS VERTS ET DÉCHETS DE CUISINE

- **Fiche action N°10** : Compostage dans les lycées
- **Fiche action N°12** : Promouvoir le compostage domestique
- **Fiche action N°13**: Promouvoir le compostage partagé

- *RÉDUIRE LES IMPRIMES NON SOLLICITES*
- **Fiche action N°14** : Promotion du Stop Pub

THÈME N°5 : Les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou les actions de prévention qualitative (réduire la toxicité des déchets).

RÉDUIRE LES DÉCHETS D'ENTREPRISES

- **Fiche action N°15** : Réduction des biodéchets des gros producteurs
- **Fiche action N°16** : Mise en place d'actions avec les petits commerces

RÉDUIRE LA NOCIVITÉ DES DECHETS

- **Fiche action N°17** : Optimisation de la collecte des déchets dangereux et promotion des solutions alternatives aux produits dangereux

N°4 : CHARTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ECO-RESPONSABLES

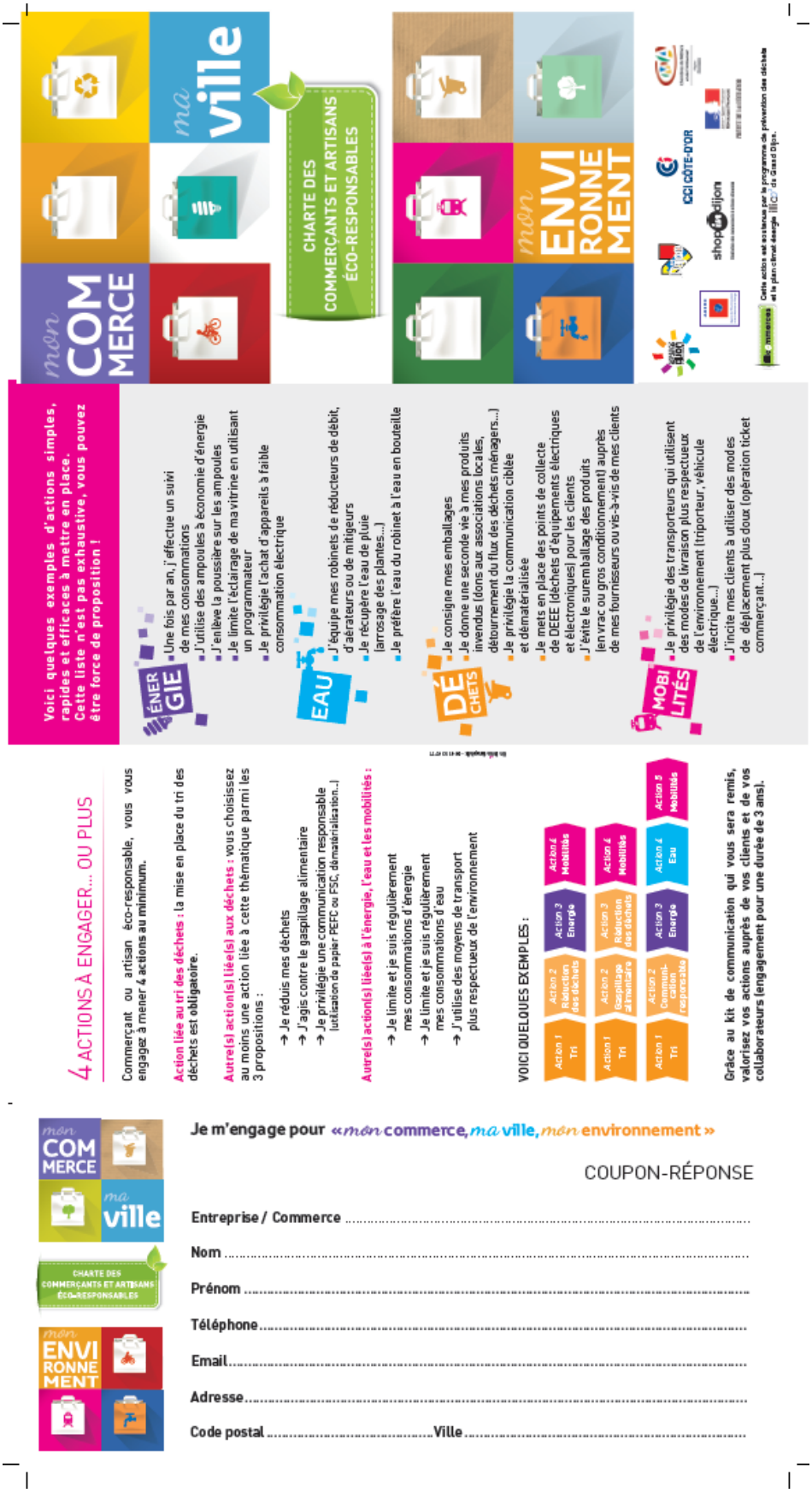

ENGAGEZ-VOUS POUR

mon COMMERCE ma ville mon ENVIRONNEMENT

- Adhérez gratuitement à la charte des commerçants et artisans éco-responsables,
- Adoptez les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets, de mobilité, d'économies d'énergie..., grâce aux conseils gratuits de professionnels
- Et faites-le savoir à travers des actions de promotion !

Le Grand Dijon, dans le cadre de son programme de réduction des déchets et de son plan climat énergie illico², la ville de Dijon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or, la Chambre de Métiers et d'Artisanat Bourgogne section Côte-d'Or, l'Ademe Bourgogne et la fédération des commerçants et artisans Shop In Dijon lancent l'opération « *mon* commerce, *ma* ville, *mon* environnement ».

OBJECTIFS

- → **Valoriser le commerce de proximité** comme acteur du développement durable
- → **Inciter les commerçants et artisans à agir**
- → **Les accompagner** dans leur démarche et les aider à progresser
- → **Recenser et mettre en valeur** leurs initiatives pour une ville plus douce à vivre, rayonnante et attractive

Investissement minimum : retour maximum

Artisan ou commerçant de Dijon, adhérez gratuitement à la charte et profitez de nombreux avantages :

- Accompagnement gratuit

Vous bénéficierez d'une aide personnalisée d'un conseiller développement durable, pour mettre en place des actions plus respectueuses de l'environnement et financièrement plus avantageuses pour votre commerce.

- Actions de promotion

Votre engagement sera médiatisé à travers un plan de communication et l'information sera relayée auprès du grand public.

LES ACTEURS MIS EN VALEUR

- **Conférence de presse** pour le lancement de l'opération
- **Communication dans les magazines des collectivités** pour le suivi du projet
- **Kit de communication** : vitrophanie, affiche, charte...
- **Cérémonie et Prix des commerçants et artisans éco-responsables.** Le prix récompensera les initiatives les plus innovantes.

En modifiant vos habitudes et en contribuant au changement des mentalités, vous susciterez davantage de sympathie de la part de vos clients, tout en réalisant des économies !

Un mode de fonctionnement simple

Engagez-vous en signant la charte des commerçants et artisans éco-responsables.

Un conseiller environnement (Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte-d'Or ou Chambre de Métiers et d'Artisanat de région Bourgogne section Côte-d'Or) vous accompagne :

- Première visite pour établir le diagnostic et mettre en place le plan d'action
- Signature de la charte des commerçants et artisans éco-responsables, pour une durée de 3 ans, sur 4 actions au minimum
- Nouvelle visite du conseiller environnement début 2015 pour faire un point d'étape
- Remise de la charte éco-responsable en mai 2015
- Nouvelle visite du conseiller environnement pour pérenniser le plan d'action 2015, en l'enrichissant éventuellement de nouvelles initiatives

mon COMMERCE ma ville mon ENVIRONNEMENT → Comment participer ?

Si vous souhaitez vous engager et adhérer à la charte des commerçants et artisans éco-responsables, contactez-nous avant le lundi 30 juin 2014 en déposant le coupon pré-détaché ou en le renvoyant par courrier, par mail ou par fax à :

Shop In Dijon

6 bis Place Grangier - 21000 Dijon
Tél : 03 80 50 99 90 - Fax : 03 80 50 99 91
contact@shop-in-dijon.fr

Horaires d'ouverture : lundi de 14h à 18h, du mardi au vendredi de 10h à 18h et le samedi de 10h à 17h.

ECOPLI

M20g
Valable jusqu'au
09/09/2014

SHOP IN DIJON
AUTORISATION 70124
21069 DIJON CEDEX

mon COMMERCE ma ville CHARTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ÉCO-RESPONSABLES mon ENVIRONNEMENT

N°5 : GUIDE DE LA DEUXIEME VIE DES TEXTILES

Donner plutôt que jeter.

Le Grand Dijon poursuit résolument son objectif du zéro déchet non valorisé en favorisant l'éco-citoyenneté de ses habitants. C'est pourquoi la collectivité s'est engagée, au cœur d'une politique innovante de gestion et de tri, dans un programme local de réduction des déchets à la source. Bien trier ses déchets, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser la réparation et le réemploi des appareils électriques et électroniques ou utiliser des composteurs pour un jardinage pauvre en déchets sont autant d'actions mises en place par le Grand Dijon pour inciter ses habitants à devenir de véritables consomm'acteurs.

Aujourd'hui, le Grand Dijon et ses partenaires associatifs ont mis en place de nombreux points de collecte des textiles pour éviter que ces derniers ne se retrouvent dans les ordures ménagères. Plutôt que d'être incinérés, les vêtements, le linge de maison, les chaussures et la maroquinerie - collectés grâce à vos dons - vont permettre de favoriser le réemploi et la valorisation des textiles, et ainsi de réduire les déchets. Ce geste simple et citoyen contribue également à soutenir l'économie solidaire.

Vous trouverez dans cette plaquette toutes les informations utiles et pratiques sur les points de dépôt pour la collecte des textiles. Une façon durable et solidaire de donner une seconde vie à vos habits !

François Rebsamen
Président de la Communauté
de l'agglomération dijonnaise

Dans le cadre des lois Grenelle de l'environnement, l'agglomération dijonnaise s'est engagée dans un programme de prévention des déchets ménagers avec un objectif de réduction de 7 % à fin 2015.

Production d'ordures ménagères par habitant dans le Grand Dijon :

Pour atteindre ce résultat,
le Grand Dijon met en place plusieurs actions dont le détournement des textiles présents dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage.

En 2010, un habitant du Grand Dijon a donné 4,5 kg de textiles, l'objectif est d'atteindre la moyenne nationale qui est à 6 kg/an/hab.

pourquoi donner ?

Chaussures trop petites ou vêtements démodés... Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Donnez-leur une seconde vie en les apportant dans un point de collecte. Donner ses vêtements permet de faire un geste pour l'environnement (réduire les déchets, favoriser réemploi et recyclage...) et d'accomplir un acte solidaire (insertion par l'emploi, aide aux plus démunis...).

que peut-on donner ?

→ les vêtements (homme, femme, enfant)

→ les chaussures (homme, femme, enfant)

→ le linge de maison (nappes, draps, couvertures, rideaux...)

→ la maroquinerie

→ et les accessoires

où déposer vos dons ?

- → dans le local d'une association
- → dans une borne de collecte
- → dans la déchetterie la plus proche

(cf. carte au dos).

comment donner ?

Afin d'assurer une seconde vie à vos textiles, merci de respecter quelques règles :

- → Utiliser des sacs
- → Veiller à toujours bien fermer ces sacs (pour ne pas qu'ils se salissent, ne pas déposer les textiles en vrac ou dans des cartons).
- → Donner des vêtements propres et secs.
- → Attacher les chaussures par paires.
- → Si possible, séparer le textile des chaussures et de la maroquinerie.
- → Si le conteneur est plein, ne pas déposer les sacs par terre car ils risquent d'être abîmés. Appeler au numéro indiqué sur la borne.

! Les vêtements souillés (peinture, graisse...), mouillés et moisis ne sont pas recyclables.

Que deviennent vos dons ?

Que ce soit grâce à la réparation, la re-vente, le don pour le réemploi ou le recyclage, votre action permet de donner une seconde vie aux textiles. Votre geste permet également de soutenir une économie solidaire, avec l'insertion par l'emploi de personnes en difficulté et une aide aux plus défavorisés. Les textiles collectés vont être valorisés dans 90% des cas. Ils sont réutilisés (don ou revente dans les friperies des associations), servent à fabriquer des isolants thermiques ou acoustiques pour le bâtiment ou sont transformés en chiffons pour l'essuyage industriel ou ménager.

Il est important d'apporter vos textiles, chaussures et linge de maison à une association ou à une borne mais avant d'acheter, demandez-vous si vous en avez l'utilité...

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

N°6 : FLYER D'EURECOOK !

Réf : appel à projet pour les « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »

Je soussigné *M. Alain GERBET*, *Président*, confirme que *la BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE*, que je représente est déjà partenaire du Grand Dijon dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire et du Programme Local de Prévention du Grand Dijon, et que notre structure envisage de poursuivre la collaboration dans le cadre du futur projet 'des territoires zéro déchet, zéro gaspillage'.

Le Président

Alain GERBET

BANQUE ALIMENTAIRE
DE BOURGOGNE
16, rue de la Houe - 21800 Quetigny

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Bourgogne

AGIR POUR REUSSIR www.artisanat.fr

Communauté Urbaine Grand Dijon
40 Avenue du Drapeau
21000 DIJON

Dijon, le 3 juillet 2015

Nos réf. : RP/NM/NP

Objet : Appel à projet « zéro gaspillage zéro déchet »
Affaire suivie par : Nathalie PAWLY – npawly@artisanat-bourgogne.fr – 03.80.63.01.21

A l'attention de Mme Jessica MALIBANGAR

Monsieur le Président,

L'objectif poursuivi dans le cadre de l'appel à projets « territoires zéro gaspillage zéro déchet » lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, à savoir d'engager les acteurs d'un territoire dans des démarches exemplaires et participatives de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets, rejoint nos propres objectifs en matière de développement durable.

Dans le cadre de notre partenariat conduit depuis de nombreuses années déjà, nous pouvons citer la Charte des artisans et commerçants éco-responsables, les différentes manifestations sur les métiers de la réparation organisées en commun comme les « déeglingués », le village de la réparation…

Afin de réunir nos moyens et volontés pour optimiser la gestion et la prévention des déchets, notamment artisanaux, nous vous donnons, par la présente, notre accord de principe pour poursuivre notre collaboration dans le cadre du futur projet « territoires zéro gaspillage zéro déchet ».

Vous remerciant de l'attention que vous portez au secteur de l'artisanat,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la section Côte-d'Or,

Régis PENNEÇOT

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION BOURGOGNE
46 bd de la Marne - BP 56721 - 21067 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.28.81.00 - Fax : 03.80.28.81.01 - Courriel : contact@artisanat-bourgogne.fr
Décrets : n° 2010-1062 du 6 septembre 2010 et n° 2010-1159 du 30 septembre 2010 - Siret : 130 013 188 00011 - Internet : www.artisanat-bourgogne.fr

Section Côte-d'Or
65-69 rue Daubenton - BP 37451
21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.63.13.53
Fax : 03.80.36.27.87
Courriel : accueil-s21@artisanat-bourgogne.fr

Section Nièvre
18 rue Albert 1er - BP 40
58027 NEVERS CEDEX
Tél. : 03.86.71.80.60
Fax : 03.86.59.05.45
Courriel : accueil-s58@artisanat-bourgogne.fr

Section Saône et Loire
185 av. Boucicaut - BP 10052
71103 CHALON/SAÔNE CEDEX
Tél. : 03.85.41.14.41
Fax : 03.85.41.42.41
Courriel : accueil-s71@artisanat-bourgogne.fr

Section Yonne
56-58 rue du Moulin du Président - BP 337
89005 AUXERRE CEDEX
Tél. : 03.86.42.05.89
Fax : 03.86.52.34.95
Courriel : accueil-s89@artisanat-bourgogne.fr

Bourgogne
Conseil régional

Pôle jeunesse, éducation recherche culture
Direction des lycées et de la formation initiale
Service vie scolaire et lycéenne

Dossier suivi par : Christine CADOUOT
Tél : 03 80 44 33 95 / **Fax :** 03 80 44 35 20
Courriel : ccadouot@cr-bourgogne.fr

Références à rappeler :
CCA/07165

Objet :	Appel à projet pour les «Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage»

Je soussigné, François PATRIAT, président du conseil régional de Bourgogne, confirme que la région Bourgogne, que je représente est déjà partenaire du Grand Dijon dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire et du Programme Local de Prévention du Grand Dijon, et que notre structure envisage de poursuivre la collaboration dans le cadre du futur projet des « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Le président du conseil régional

Pour le président du conseil régional
La directrice générale adjointe en charge du pôle jeunesse

Conseil Régional de Bourgogne
17 Bd de la Trémouille
CS 23502
21035 Dijon

19 JUIL. 2015

Réf : appel à projet pour les « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »

Je soussigné *Monsieur Jean-François MACAIGNE, Directeur Général*, confirme que *DIJON HABITAT,* que je représente est déjà partenaire du Grand Dijon dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire et du Programme Local de Prévention du Grand Dijon, et que notre structure envisage de poursuivre la collaboration dans le cadre du futur projet 'des territoires zéro déchet, zéro gaspillage'.

Le Directeur Général

Jean-François MACAIGNE

Réf : appel à projet pour les « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »

Je soussignée *Nathalie Bartman, Directrice*, confirme que *l'entreprise d'insertion Envie Dijon,* que je représente est déjà partenaire du Grand Dijon dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire et du Programme Local de Prévention du Grand Dijon, et que notre structure envisage de poursuivre la collaboration dans le cadre du futur projet 'des territoires zéro déchet, zéro gaspillage'.

La Directrice

ENVIE DIJON
4 rue Romelet
21600 LONGVIC
Tél. 03 80 59 62 20

Nathalie Bartman

LE RELAIS
nous avons raison de croire en l'Homme

EBS LE RELAIS BOURGOGNE
PA des bords de Saône - Rue Joseph Cugnot - 71380 SAINT MARCEL
Tél. : **03 85 41 23 49** / Fax : 03 85 41 27 56 / E-mail : **lerelaisbourgogne@lerelais.org**

Réf : appel à projet pour les « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »

Je soussigné Nathalie Fernand, PDG, confirme que LE RELAIS BOURGOGNE, que je représente est déjà partenaire du Grand Dijon dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire et du Programme Local de Prévention du Grand Dijon, et que notre structure envisage de poursuivre la collaboration dans le cadre du futur projet 'des territoires zéro déchet, zéro gaspillage'.

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Nathalie Fernand

<u>Réf</u> : appel à projet pour les « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »

Je soussigné *Madame Cécile Artale, directrice*, confirme que *l'association Pirouette Cacahuète,* que je représente est déjà partenaire du Grand Dijon dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire et du Programme Local de Prévention du Grand Dijon, et que notre structure envisage de poursuivre la collaboration dans le cadre du futur projet 'des territoires zéro déchet, zéro gaspillage'.

Cécile Artale
Directrice

PIROUETTE CACAHUÈTE
19C rue de Bel Air
21000 Dijon
03 80 45 92 23
www.pirouette-cacahuete.net
Siret : 45271490000043
APE : 9499Z

Réf : appel à projet pour les « territoires zéro déchet, zéro gaspillage »

Je soussigné *M. LEPECHEUR Eric* confirme que *RESTAU'CO,* que je représente est déjà partenaire du Grand Dijon dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire et du Programme Local de Prévention du Grand Dijon, et que notre structure envisage de poursuivre la collaboration dans le cadre du futur projet 'des territoires zéro déchet, zéro gaspillage'.

Eric LEPECHEUR
Président Restau'co

lepecheur

le CCC est devenu "RESTAU'CO"
RESTAU'CO
7 rue du Fbg Poissonnière 75009 PARIS
Tel. : 0970 449 139 - www.restauco.fr
association loi 1901

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations
TOTAL		536 766		510 466		496 366		359 366		432 366
Simplifier les gestes de l'usager	-	357 400	125 000	129 600	-	24 000	-	24 000	-	24 000
Réaliser une étude d'optimisation afin de mieux connaître les pratiques et les problématiques sur les territoires	-	-	125 000	-	-	-	-	-	-	-
Accompagner les communes dans leur démarche de tri et de prévention des déchets via le réseau Illicommunes créée dans le cadre du Plan Climat Energie Territoire du Grand Dijon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Déployer le dispositif de compostage partagé au sein de résidences privés, de logements locatifs, d'entreprises, de jardins partagés… tout en intégrant une réflexion globale sur une meilleure gestion des déchets verts via des techniques de jardinage au naturel et développer des opérations de broyage des végétaux	-	92 400	-	105 600	-	-	-	-	-	-
Généraliser la collecte du verre en porte à porte sur le territoire en intégrant Dijon hors centre-ville et Chenôve (colonnes et véhicule)	-	265 000	-	24 000	-	24 000	-	24 000	-	24 000
Orienter pour une consommation responsable	-	16 000	-	16 000	175 000	16 000	-	16 000	-	16 000
Développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des établissements scolaires (lycées, CROUS…)	-	5 000	-	5 000	-	5 000	-	5 000	-	5 000
Promouvoir le réemploi et la réparation afin de prolonger la durée de vie des objets (village de la réparation, gratiferia, projet Eurêcook !, expérimentation de la consigne des bouteilles avec le CD21, marché de Noël du réemploi, guide de la deuxième vie des objets, bricothèque…)	-	8 000	-	8 000	-	8 000	-	8 000	-	8 000
Faire un bilan de l'opération de la pratique des couches lavables sur les crèches du territoire suite à la phase d'expérimentation qui est en cours et définir la continuité du projet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Améliorer la politique d'achat de service et de consommables de l'ensemble des services publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faire une étude sur la mise en place d'une tarification incitative	-	-	-	-	175 000	-	-	-	-	-
Sensibiliser les usagers à consommer de manière plus responsable	-	3 000	-	3 000	-	3 000	-	3 000	-	3 000
Impliquer les acteurs économiques	35 000	68 000	21 000	140 000	21 000	214 000	-	273 000	-	326 000
Rendre des commerçants et des artisans acteurs dans le domaine de l'environnement (charte du commerçant et de l'artisan éco-responsable développée avec la CCI, la CMARB, la fédération Shop In Dijon, l'ADEME et la ville de Dijon)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Facturer à la levée pour la redevance spéciale des gros producteurs d'ordures ménagères	14 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mettre en place une collecte séparée des biodéchets des gros producteurs	-	67 000	-	134 000	-	208 000	-	267 000	-	320 000
Réaliser une étude de faisabilité pour une unité de méthanisation pour le traitement des biodéchets des gros producteurs	21 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etudier la mise en place du chauffage des serres de tomates	-	-	21 000	-	-	-	-	-	-	-
Etudier la mise en place du contrôle d'accès pour stopper l'accès des professionnels en déchetterie	-	-	-	-	21 000	-	-	-	-	-
Etudier la gestion des déchets des administrations (sensibilisation, charte de bonne conduite)	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000
Charte commune de bonne conduite des administrations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créer une seconde plateforme pour le tri, le concassage et la valorisation des déchets du BTP au Sud de Dijon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation des gravats des déchèteries	-	-	-	5 000	-	5 000	-	5 000	-	5 000

	2016		2017		2018		2019		2020	
	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations	Etudes	Prestations
Travailler dans la continuité avec les projets précédents et améliorer les pratiques actuelles	19 600	1 000	38 100	1 000	5 600	1 000	5 600	1 000	25 600	1 000
Faire un bilan du programme de prévention des déchets pour tirer des enseignements des actions engagées et définir les axes à privilégier	7 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaliser une concertation avec les acteurs identifiés selon les trois domaines de l'économie circulaire : l'offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs et la gestion des déchets	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000
Evaluer les supports et les actions de communication afin de mettre à plat la stratégie et définir des axes d'amélioration	7 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Définir une démarche spécifique pour l'arrivée des nouveaux habitants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaliser des films expliquant les installations de tri et de traitement des déchets du territoire	-	-	15 000	-	-	-	-	-	-	-
Travailler le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets avec un axe plus pédagogique afin d'être plus accessible à tous	-	-	17 500	-	-	-	-	-	-	-
Diminuer les fréquences de collecte des OMr pour Dijon et Chenove hors zone ANRU	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réaliser un colloque en fin des 3 ans pour le partage d'expérience sur la région	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000	-
Suivi des indicateurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réalisation de la matrice des coûts, analyse et communication	5 600	-	5 600	-	5 600	-	5 600	-	5 600	-
Mise en place de la convention avec Eco Mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Travail avec les universitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Animateur du programme (1 ETP)		39 766		39 766		39 766		39 766		39 766

N°9 : SYNOPTIQUE 2014

A partir du 15 août 2015, le rapport annuel sera téléchargeable à l'adresse suivante :
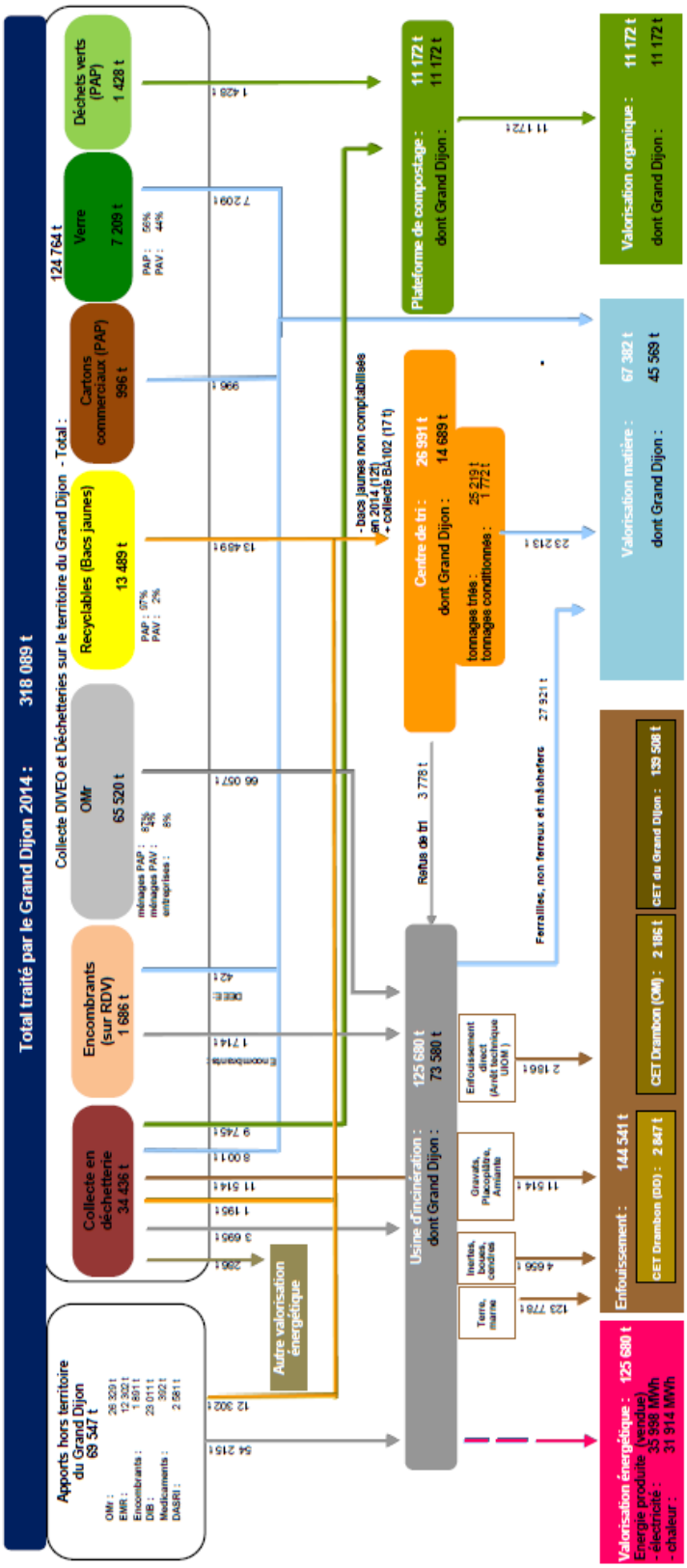
http://www.grand-dijon.fr/decouvrir/environnement-dechet-eau-energie/dechets/accueil-dechets-49725.jsp